



LA MÉTÉO: ENSOLEILLÉ.
MINIMUM: -12°, MAXIMUM: -3°.
DEMAIN: ENSOLEILLÉ. DÉTAILS PAGE A 2

LANIEL COMMUNICATION
est spécialisée dans la téléphonie d'affaires.
Nous avons ce qu'il vous faut!

LANIEL

628-1012

35 cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 cents

AUJOURD'HUI



• BOLIVIE

Le gouvernement bolivien fait appel à l'armée pour empêcher les ouvriers, en grève générale depuis 13 jours, de paralyser de nouveau la capitale au moyen de barrages.

page D 9



• CAISSE DE DÉPÔT

Les revenus nets de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour 1984 atteignent un sommet record de près de \$2 milliards, augmentant de \$192 millions par rapport à l'année précédente.

page C 1



• COUPURES

À la veille de la conférence nationale sur l'économie, le ministre des Finances, Michael Wilson, annonce des coupures additionnelles pour son budget d'avril.

page A 5

LA COMMISSION DE POLICE POURRA CONDUIRE SON ENQUÊTE

La Cour rejette la requête des policiers de Sherbrooke

La Commission de police du Québec pourra tenir son enquête sur la conduite des mem-

GEORGES LAMON

bres du corps de police de Sherbrooke et de Rock Forest lors des événements du 23 décembre 1983.

Le juge Jean Provost, de la Cour supérieure, en rendant hier sa décision dans un long jugement de 27 pages, a rejeté la requête du directeur du Service de la police de Sherbrooke, M. Maurice Houle, et de quinze de ses subalternes.

Le raid policier au motel Le

Châtillon de Rock Forest avait entraîné la mort d'un poseur de tapis, M. Serge Beaudoin. Deux policiers de Sherbrooke, MM. André Castonguay et Serge Dion, accusés à la suite du drame, avaient été acquittés par un jury.

Dans leur requête, présentée

par Mes Michel Proulx et François Aquin, le directeur et ses subalternes demandaient l'annulation pure et simple de l'enquête de la CPQ, invoquant l'inconstitutionnalité de la loi 82 et de certains articles de la Loi de police.

Le juge Provost en arrive à la conclusion que le procureur gé-

néral et la Commission de police du Québec ont agi « à l'intérieur de leur compétence », l'un en demandant la tenue d'une enquête dans cette affaire, l'autre en acquiesçant à cette demande.

D'autre part, il dit qu'il n'y a

voir COUR en A 2

C'est le printemps mais... Brrr!



En compagnie de leurs éducateurs, Alain Lavoie et André Marcotte, 11 bébés de la garderie Lafontaine sont allés renouer avec le printemps, hier, rue Saint-Denis. Ce sont Geneviève, Rose-Marie, Myriam, Amy, Jérôme, Maryse, Lydia, Pierre-Olivier, Lucas, Bonaventure et Étienne.

photo Jean GOUFIL, LA PRESSE

Demain, ce sera un peu plus chaud!

Il aurait pu faire un peu plus chaud mais pas grand monde n'était fâché de voir arriver le printemps, à 11h14 hier matin.

Quatre degrés, ce n'est quand même pas rien. Et en plus il faisait soleil.

À la garderie Lafontaine, rue Roy, les bébés — les 18-30...

mois — ne se sont pas mis à fêter tout de suite leur deuxième printemps. À 11h14, ils étaient sur le point de passer à table. Et puis après le dîner, c'était la sieste.

Alors on est sorti de l'hiver avec quatre heures de retard, à 15h30. Le vent avait eu le temps de se lever mais il faisait encore

plus beau que le matin. Les bébés sont montés à bord de leurs voiturettes et ont mis le cap sur la rue Saint-Denis.

Ils aiment bien la rue Saint-Denis parce qu'ils y rencontrent beaucoup d'autos, de camions et de gens. Et hier, premier jour du printemps 1985, les gens por-

voir PRINTEMPS en A 2

Johnson impose des sanctions et se donne quelques jours de réflexion

C'est aujourd'hui que le ministre de la Justice et la direction de la Sûreté du Québec doivent faire connaître la nature

ANDRÉ PÉPIN

des sanctions qui seront imposées aux 106 policiers qui ont refusé de rentrer au travail durant la visite du président Ronald Reagan.

Tout indique que le gouvernement prendra ensuite quelques jours pour s'assurer que les sanctions sont respectées.

Le président de l'Association des policiers a déjà indiqué, hier, que ses membres sont prêts à un débrayage général si un seul policier est suspendu.

Le directeur de la Sûreté du Québec, M. Jacques Beaudoin, a déclaré, hier devant un groupe de journalistes, qu'il appliquerait des sanctions disciplinaires si le ministre de la Justice l'avisait de le faire.

M. Pierre-Marc Johnson et lui se sont consultés à ce sujet au cours des derniers jours. La dé-

cision finale est entre les mains du ministre.

De leur côté, les policiers peinturent depuis hier des slogans dans les lunettes arrières des véhicules de la SQ, tel: «L'arbitrage ça donne quoi?»

Au cours des prochains jours, le ministère, en collaboration avec l'état-major de la SQ, tentera de mesurer l'impact des moyens de pression des policiers. Ces derniers ne remplissant pas avec précision leurs rapports quotidiens d'activités,

il est difficile pour le gouvernement de mesurer la gravité de la situation.

La semaine dernière, le directeur a remis un rapport au ministre dans lequel il souligne que le nombre d'accidents mortels au Québec a augmenté de 13 p. cent au cours des trois derniers mois de 1984. Le taux de criminalité augmentait de 17 p. cent durant la même période.

Depuis le début de la semaine, voir JOHNSON en A 2

Jérôme Choquette assure la défense des accusés de l'ambassade turque

OTTAWA (PC) — Les trois individus d'origine arménienne arrêtés la semaine dernière lors de la prise d'otages à l'ambassade de Turquie, ont protesté de leur innocence hier sous sept chefs d'accusation en Cour provinciale de l'Ontario.

À la surprise générale, les prévenus ont retenu pour assurer leur défense les services de Me Jérôme Choquette, ancien membre du gouvernement Bourassa qui détenait le portefeuille de la Justice lors de la Crise d'octobre.

C'est d'ailleurs Me Choquette qui a enregistré des plaidoyers de non-culpabilité au nom de ses trois clients, qui faisaient l'objet d'une étroite surveillance au cours de leur apparition au Palais de justice d'Ottawa.

Le juge Paul Bélanger, de la Cour provinciale, a accepté de fixer au 7 mai le début de l'enquête préliminaire des prévenus sous l'inculpation de meurtre au premier degré de Claude Brunelle, 31 ans, un garde qui était de faction à l'ambassade turque

lors de la prise d'otages.

Les accusés ne seront pas appelés à enregistrer un plaidoyer sur cette inculpation de meurtre avant la tenue de leur enquête préliminaire, qui déterminera si la preuve de la Couronne est suffisamment étoffée pour justifier la tenue d'un procès.

En plus de faire un mort, l'attaque armée contre l'ambassade turque a fait un blessé grave, en l'occurrence l'ambassadeur, M. Coskum Kirka, qui, pour échapper aux terroristes, a sauté

d'une fenêtre de l'étage, s'infligeant plusieurs fractures.

Les trois prévenus, Kevoork Marachellian, 35 ans, de LaSalle, Ohannes Noubarian, 30 ans, de Montréal, et Raffi Panof Titizian, de Scarborough, Ont., sont également accusés d'avoir provoqué une explosion dans le but d'endommager la résidence de l'ambassadeur, d'avoir été en possession de grenades et d'avoir utilisé des armes à feu pour commettre leurs forfaits,

voir CHOQUETTE en A 2



Louise Roy succède à Hanigan

C'est une femme, Mme. Louise Roy, détentrice d'un doctorat en sociologie urbaine, qui présidera les desti-

FLORIAN BERNARD

nées de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) au cours des deux prochaines années, a annoncé hier le ministre des Trans-

ports. En devenant la présidente-directrice générale de la CTCUM (le bureau du ministre insiste pour que le titre soit féminisé), nomination sanctionnée hier par le conseil des ministres, Mme Roy devient la première femme à occuper une telle fonction et met fin à une longue tradition où les commissaires et les directeurs de la CTCUM ont toujours été des hommes.

Elle succède à M. Lawrence Hanigan, qui a été nommé récemment président du conseil de Via Rail.

Spécialiste du transport en commun, domaine où elle a œuvré au cours des dix dernières années, Mme Roy était, jusqu'au moment de sa

voir CTCUM en A 2

BON! QUAND VOUS AUREZ FINI DE PARLER DE REAGAN - MURRONEY PLUIES ACIDES ET GUERRE DES ÉTOILES, ON POURRA P'ÊTRE PASSER AUX CHÔSES SÉRIEUSES, NON?!



SOMMAIRE

Annonces classées C 10, E 1 à E 5
Arts et spectacles
— Informations..... B 1 à B 4
— Horaires..... D 10, D 11
Décès, naissances, etc. E 7
Économie..... C 1 à C 10
Êtes-vous observateur? E 3
FEUILLETON
Au nom du père et du fils..... E 3
Horoscope..... E 2
Le monde..... D 9
Mots croisés..... E 6
« Mot mystère »..... E 4
Quoi faire aujourd'hui..... D 10
Télévision..... B 1, B 2
Vacances-voyage..... B 6
Vivre aujourd'hui..... D 1 à D 8
TABLEAU SPORTS
Bandes dessinées..... 12, 13
Mots croisés..... 16

ROYAL LePAGE

Pour acheter ou vendre une maison: 876-2632

CTCUM

SUITE DE LA PAGE A 1

nomination, directrice des études et de la planification au ministère des Transports. Auparavant, et jusqu'en 1983, elle avait été successivement directrice de projets au Comité de transport de la région de Montréal (CO-TREM) et conseillère technique auprès du ministre des Transports, M. Michel Clair.

Agée de 37 ans, Mme Roy a poursuivi une carrière universitaire impressionnante. Elle a notamment obtenu une maîtrise en sciences de l'Université du Wisconsin et un doctorat spécialisé en sciences urbaines. Montréalaise d'origine, elle a fait ses études secondaires à l'Institut Basile-Moreau. Avant de se spécialiser dans le domaine du transport en commun, Mme Roy a été chargée de projets de 1976 à 1979 à l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) avant de passer au CO-TREM.

Sa nomination a suscité des commentaires élogieux dans tous les secteurs, surtout du côté des syndicats de la CTCUM.

Le président de la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro, M. Jacques Flynn, a déclaré qu'il connaissait personnellement Mme Roy, l'ayant rencontrée à plusieurs reprises au moment où elle était conseillère auprès de M. Clair. «C'est une femme remarquable avec des idées nouvelles et une grande ouverture d'esprit», a-t-il dit.

M. Flynn a ajouté qu'en procédant à sa nomination, le gouvernement du Québec a ignoré une proposition de la CUM, qui favorisait plutôt la nomination de M.

Jean-Jacques Bouvrette. «M. Guy Tardif a fait preuve d'esprit d'innovation en nommant cette femme», a dit M. Flynn.

Au bureau de M. Pierre DesMarais, président de la CUM, les commentaires ont été très favorables. L'adjoint du président, M. André Gamache, a déclaré que le gouvernement a consulté le comité exécutif avant de procéder à cette nomination. Même s'il y avait d'autres suggestions de candidatures, la nomination de Mme Roy a fait l'objet d'un accord de la part des dirigeants de la CUM.

Quant au ministre des Transports, M. Guy Tardif, il a déclaré que la nomination de Mme Roy, avec un mandat de deux ans, permettra une transition heureuse jusqu'au moment où la loi de refonte des structures de la CTCUM sera déposée et adoptée. Dans les milieux concernés, hier, notamment au niveau de la CUM, on était persuadé que cette loi ne serait pas adoptée avant un certain temps, en tout cas pas au cours de la présente session.

À ce sujet, le président de la Fraternité des chauffeurs a déclaré qu'il ne fait aucun doute que Mme Roy a reçu du ministre la mission de procéder à un dépoussiérage de la CTCUM avant que la loi vienne en transformer les structures. «Nous croyons que les relations de travail vont s'améliorer énormément au cours des prochains mois et qu'au moment où la nouvelle loi sera adoptée, le climat sera beaucoup plus sain dans tous les secteurs de la CTCUM», a dit M. Flynn.

Mme Roy n'était pas disponible hier pour des entrevues. De concert avec le ministre des Transports, elle donnera une conférence de presse, demain.

LA CATASTROPHE DE BHOPAL

Union Carbide rejette le blâme sur ses employés

DANBURY, Connecticut (d'après AP et AFP) — Union Carbide a rejeté hier sur les employés de son usine indienne la responsabilité de la catastrophe de Bhopal, en affirmant que l'introduction, «par inadvertance ou délibéré», d'une importante quantité d'eau dans un réservoir de stockage, a provoqué la fuite d'isocyanate de méthyle survenue en décembre dernier, accident qui devait causer la mort de plus de 2000 personnes.

Au cours d'une conférence de presse donnée hier au siège social de l'entreprise, M. Ronald Van Mynen, qui a dirigé l'équipe d'enquêteurs, a précisé que de multiples analyses de laboratoire avaient permis de conclure qu'entre 400 et 900 litres d'eau avaient pénétré dans le

réservoir, provoquant la réaction chimique.

Les dirigeants de la société se sont toutefois refusés à accuser qui que ce soit d'avoir causé cette tragédie, considérée comme la pire catastrophe industrielle qui se soit jamais produite.

«Nous ne parlons aucunement de sabotage», a souligné M. Warren Anderson, président d'Union Carbide, «nous disons simplement que de l'eau s'est introduite dans le réservoir et que nous ignorons pour quelle raison.»

M. Van Mynen a fait remarquer par ailleurs que la fuite survenue le 3 décembre avait été le résultat «de toute une série d'événements allant à l'encontre du processus opérationnel normal».

Outre la pression engendrée

par l'eau, a-t-il précisé, l'isocyanate de méthyle contenait une proportion anormalement élevée de chloroforme, qui a contribué à la réaction; le système de réfrigération destiné à refroidir le réservoir était hors d'usage depuis cinq mois, et le dispositif qui était censé brûler tout gaz s'échappant du réservoir n'a pas fonctionné. Le chloroforme est utilisé comme solvant dans la fabrication du gaz.

Le spécialiste, qui dirige le service de sécurité du personnel, a expliqué que l'entrée en contact de l'eau avec le gaz avait fait monter la température à l'intérieur du réservoir, qui est normalement maintenue autour de 0 degré, à plus de 200 degrés, accroissant la pression au point de faire sauter un purgeur.

M. Van Mynen a souligné que la société ne possédait pas suffisamment d'informations pour émettre des commentaires sur les mesures spécifiques que le personnel avait pu ou non prendre, les enquêteurs n'étant arrivés à l'usine que quatre jours après l'accident et les autorités indiennes ne les ayant pas autorisés à interroger certains employés.

Toutefois, a-t-il dit, tout indique que l'eau a été introduite «par inadvertance ou de propos délibéré» dans une conduite servant normalement à acheminer l'azote utilisé pour purger le réservoir. «Si quelqu'un avait connecté une conduite d'eau à la conduite d'azote, cela aurait pu provoquer la catastrophe», a-t-il conclu.



Les cinq nouveaux élus au Temple de la renommée de la presse canadienne: dans l'ordre habituel, Treflé Berthiaume, qui a fait de LA PRESSE l'un des plus grands quoti-

diens d'Amérique; Terry Mosher (Aislin), caricaturiste à The Gazette; Normand DePoe, J. Douglas MacFarlane et Betty Kennedy. téléphoto PC

Trefflé Berthiaume au Temple de la renommée de la presse canadienne

TORONTO (PC) — Trefflé Berthiaume, celui qui, au début du siècle, a fait de LA PRESSE l'un des plus grands quotidiens au pays, a été élu hier au Temple de la renommée de la presse canadienne.

Au total, cinq personnalités du milieu journalistique ont été élues, dont un autre Montréalais, le caricaturiste Terry Mosher, alias Aislin, ainsi que Betty Kennedy, le défunt Normand DePoe, tous deux reporters à la radio, et le journaliste J. Douglas MacFarlane.

Leur élection porte à 70 le nombre de membres du Temple de la renommée, fondé en 1965 par le Club de presse de Toronto dans le but d'honorer les person-

nes qui ont contribué de manière remarquable au domaine des communications canadiennes.

Leur intronisation se fera au cours d'une cérémonie qui aura lieu le 4 mai prochain.

M. Berthiaume, un imprimeur de métier, a acquis LA PRESSE en 1889, assumant les nombreuses dettes du journal, alors en difficultés financières. Sous sa direction, le tirage du quotidien passait de 14 000 à 20 000 en deux ans, et atteignait au tournant du siècle les 100 000 exemplaires.

Pendant 40 ans, LA PRESSE allait afficher le plus important tirage de tous les journaux du pays.

Façonner l'opinion publique L'importante influence exercée

par Trefflé Berthiaume sur l'opinion publique a été reconnue en 1896 lorsqu'il a été nommé au Conseil législatif, la Chambre haute du Québec.

Il a vendu ses intérêts dans LA PRESSE en 1904, mais les a rachetés deux ans plus tard, et il a continué à diriger le journal jusqu'à sa mort «de façon entièrement indépendante de tous les partis politiques, factions ou groupes d'intérêts particuliers».

Aislin, dont les caricatures humoristiques agrémentent les pages du quotidien montréalais anglophone The Gazette, a déjà remporté à deux reprises le National Newspaper Award pour la caricature en 1977 et 1978.

Quant à Mme Kennedy, elle travaille présentement à la station de radio CFRB, à Toronto. M. DePoe, qui a passé 28 ans à la radio de Radio-Canada, avait pris sa retraite en 1976 et est décédé il y a cinq ans.

M. MacFarlane, dont la carrière a débuté au Québec, a travaillé pour plusieurs journaux torontois et est retraité depuis 1981.

CHOQUETTE

SUITE DE LA PAGE A 1

d'avoir capturé et retenu en captivité les membres du personnel et de voies de fait à l'endroit de la fille de l'ambassadeur, Gulcan Kirca, et Nursan Kilic.

Me Jérôme Choquette, qui est maire d'Outremont depuis 1983, a expliqué, à l'issue de la comparution, qu'il a accepté d'assumer la défense des trois Arméniens à la demande expresse des membres des familles de ces derniers.

«Quiconque aboutit devant les tribunaux a droit à y être représenté par un avocat et je ne fais que mon devoir en acceptant de les représenter», a dit Me Choquette, âgé de 57 ans.

Il a cependant refusé de dire s'il partageait l'opinion exprimée la semaine dernière par un avocat montréalais d'origine arménienne qui avait soutenu que les suspects n'étaient pas coupables de la mort du garde de sécurité parce qu'il s'agissait d'un geste politique et non d'un acte criminel.

«Evidemment, cette situation dramatique comporte un élément historique, ce qui sera d'ailleurs prouvé», a dit Me Choquette.

«La défense se déroulera devant le tribunal», s'est-il borné à dire.

Il a ajouté que ses honoraires seront payés par les familles des prévenus.

Les trois prisonniers, vêtus de survêtements de travail et menottés les uns aux autres, sont demeurés impassibles tout au cours de leur brève comparution.

Les policiers ont soumis tous ceux qui entraînent au Palais de justice au détecteur de métal pour s'assurer que personne n'était armé. Au moins un individu a été refoulé parce qu'il ne pouvait expliquer pour quelle raison il voulait assister à la comparution.

À leur sortie du Palais, les trois suspects sont montés dans une camionnette blindée de police. Des policiers armés de mitraillettes ont empêché parents, journalistes et curieux de s'approcher de la camionnette.

La mère de Noubarian s'est évanouie en apercevant son fils menotté à des gardes monter dans la camionnette de la police. Des amis l'ont transportée à l'écart.

JOHNSON

SUITE DE LA PAGE A 1

la SQ doit s'assurer que les transporteurs respectent les règlements pour la saison de dégel. Les ministères de la Justice et des Transports n'ont pas les moyens de vérifier si cette réglementation est appliquée, la SQ ne comptant qu'une centaine d'officiers non syndiqués.

Plusieurs décisions administratives ne peuvent actuellement être prises à la direction de la SQ en raison du conflit qui s'envenime. Par exemple, l'embauche de 150 policiers prévue pour cette année est retardée.

Un porte-parole de la SQ a confirmé cette information en fin d'après-midi hier. Le président de l'Association des policiers provinciaux, M. Raymond Richard, a pour sa part admis qu'un moratoire avait été imposé à ce sujet. Le ministère de la Justice avait accepté le programme d'embauche soumis par l'état-major avant le début du conflit.

Les jeunes policiers, qui devaient rejoindre les rangs de la SQ, ont été formés à l'Institut de police de Nicolet. Le programme accepté par le gouvernement vise à assurer le remplacement de la majorité des hauts gradés au cours des prochaines années.

PRINTEMPS

SUITE DE LA PAGE A 1

taient des verres fumés jaunes, rouges et même parfois oranges, rue Saint-Denis.

Alors voilà, le printemps est arrivé hier. Mais en soirée, on avait déjà perdu sa trace. Il de-



Les policiers de la SQ collent maintenant des slogans dans les lunettes arrière des véhicules gouvernementaux.

M. Johnson a d'ailleurs proposé la semaine dernière au syndicat des policiers la formation d'un comité mixte pour étudier différents scénarios de restructuration, ce qui n'a pas permis le

règlement du conflit. Les policiers réclament toujours le respect par le gouvernement d'une sentence arbitrale rendue l'été dernier et qui leur accordait des augmentations de salaires de l'ordre de 3 p. cent.

vaît faire -12 la nuit dernière et on prévoyait -2 pour aujourd'hui. Mais si les météorologues d'Environnement Canada ne se sont pas trompés, il doit faire soleil à l'heure où on pourra lire ces lignes.

Demain, encore du soleil mais un peu plus chaud, c'est-à-dire proche de la normale qui est de

3 degrés pour ce temps-ci de l'année.

Le temps devrait se réchauffer encore un peu samedi et dimanche, mais le soleil devrait disparaître derrière les nuages. Le premier week-end de ce printemps flambant neuf devrait être pluvieux.

COUR

SUITE DE LA PAGE A 1

pas lieu de croire que justice n'a pas été ou ne pourra être rendue aux policiers par la Commission de police dans l'exercice de ses pouvoirs.

Sur la question de partialité possible, sur laquelle Mes Proulx et Aquin s'étaient longuement attardés, le juge Provost les rassure immédiatement.

«Il n'y a pas ici de motif de crainte raisonnable de partialité pour une personne sensée, raisonnable et suffisamment informée», précise-t-il.

«En effet, il n'y a rien dans la conduite du juge Gosselin qui donne à croire qu'il n'est pas impartial à l'endroit des policiers», ajoute le juge.

Il rappelle que le président de la CPQ n'a pas hésité à suspendre l'enquête pendant le procès des policiers Castonguay, Dion et Salvail.

Le juge ne retient pas non plus les allégations des avocats des policiers, lesquels, dans leurs argumentations contre cette enquête, s'inquiétaient de l'apparence d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité exigée d'un tribunal quasi judiciaire.

«Elle ne repose pas sur la façon dont doit se tenir cette enquête en vertu de la Loi de police. Ni non plus sur la tenue même de cette enquête puisqu'elle n'a pas encore débuté», déclare le juge.

Quant aux interventions publiques du juge comme président de la CPQ, le magistrat note qu'il (le juge Gosselin) «s'est bien gardé de faire allusion à la présente affaire contrairement à ce que laisse entendre un journaliste». Donc, le seul fait d'avoir changé d'idée sur la date de reprise de l'enquête ne peut à ses yeux «être interprété comme un acte de partialité».

Au sujet du procureur général, le juge Provost estime qu'on ne

peut lui reprocher ses deux interventions dans ce dossier. «Il est de l'intérêt public, comme de celui des policiers, affirme le magistrat, qu'une telle enquête soit menée avec diligence.»

Enfin, relativement à la remarque du premier ministre Lévesque (une décision différente qui sème le doute dans plusieurs esprits) et au commentaire du procureur général, le juge Provost est d'avis que «sans doute aurait-il été préférable qu'ils s'abstiennent». Toutefois, ajoute-t-il, «ces déclarations ne sont pas suffisantes pour susciter une crainte raisonnable...»

D'autre part, le fait qu'aucun code de déontologie ne régit les policiers de Sherbrooke, qui ont d'ailleurs été réintégrés dans leurs fonctions, «ne suffit pas, selon le juge, pour les soustraire à toute enquête de la Commission sur leur conduite». Même si les deux policiers ont été acquittés, cela ne permet pas pour autant de considérer la chose jugée.

Joint à son bureau de Québec, le président de la CPQ s'est bien gardé de commenter la décision du juge Provost.

«Nous avons appris la décision mais n'avons pas encore pris connaissance du jugement», a déclaré à LA PRESSE le juge Gosselin.

«Et il serait prématuré d'avancer une date possible pour la tenue de l'enquête, suspendue depuis le 29 novembre 84», a-t-il ajouté.

Quant à Me Louis Crête, procureur ad hoc de la CPQ, il s'est dit très satisfait de la décision du juge Provost. Me Michel Proulx étant absent de son bureau et n'ayant pas retourné notre appel, il nous a été impossible de connaître sa réaction.

Notons enfin que si les avocats des policiers décidaient d'appeler de la décision du juge Provost, cela signifierait une nouvelle suspension de l'enquête de la CPQ.

Chauffeur de taxi attaqué

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Un chauffeur de taxi de Montréal, qui avait fait monter deux clients à Montréal, a eu une mauvaise surprise en arrivant hier soir à Trois-Rivières. Ses deux clients ont sorti cou-

teau et revolver et lui ont demandé d'abandonner le volant et de déguerpir.

Les malfaiteurs se sont dirigés soit vers Québec, par l'autoroute 40, soit vers la rive sud, en empruntant le pont Laviolette.

La Quotidienne Tirage d'hier

à trois chiffres

801

à quatre chiffres

7736

LA MÉTÉO

DATE: AUJOURD'HUI: Min.: -12° Max.: -3° ENSOLEILLÉ



DEMAIN: ENSOLEILLÉ

Québec	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-20	-4	Ensoleillé
Outaouais	-12	-3	Ensoleillé
Laurentides	-12	-3	Ensoleillé
Cantons de l'Est	-14	-3	Ensoleillé
Mauricie	-18	-6	Ensoleillé
Québec	-14	-3	Ensoleillé
La-Croix-Blanche	-18	-6	Ensoleillé
Timonville	-13	-4	Neige part.
Gaspésie	-10	-4	Neige part.
Bas-Saint-Laurent	-14	-6	Neige, éclo.
Saguenay	-14	-6	Neige, éclo.

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	-8	6	N.-Orléans	-6	22
Buffalo	-6	7	Pittsburgh	-8	14
Chicago	3	17	S. Francisco	-9	16
Miami	3	23	Washington	-4	12
New York	-5	7	Dallas	11	19

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	0	3	Madrid	4	12
Athènes	7	16	Moscou	-1	2
Acapulco	27	34	Mexico	-11	24
Berlin	-8	2	Oslo	-2	2
Buenos Aires	-8	2	Paris	-1	5
Copenhague	-10	21	Rome	-2	11
Gand	-1	1	Séoul	5	16
Genève	-5	3	Stockholm	-6	2
Hong Kong	15	20	Tokyo	5	11
La Caire	14	22	Trinidad	24	30
Lisbonne	12	14	Vienne	1	5
Londres	-2	3			

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	5	9	
Edmonton	-2	7	
Regina	-4	9	
Winnipeg	-5	0	
Toronto			
Édwardton	-16	-2	
Halifax	-10	-5	
Charlottetown	-10	-7	
Saint-Jean	-10	-8	

Enfant de deux ans battu à mort

Après une semaine d'enquête, la police de la CUM possède suffisamment d'indices pour affirmer que le petit Vladimir Daneus, âgé de 2 ans, a été battu à mort. Une tante qui en avait la garde est détenue comme témoin important.

L'autopsie a établi que l'enfant est décédé des suites d'une hémorragie interne, probablement causée par des coups reçus.

Le bambin avait rendu l'âme une vingtaine de minutes après avoir été conduit par son oncle à l'urgence du centre hospitalier de Ville Saint-Laurent, le 14 mars.

Une femme de 31 ans, Wilney Daneus, a été longuement interrogé par les sergents-détectives Roland Ouimet et Gilles Dionne, de la police de la CUM.

Travesti assassiné à coups de couteau

Un jeune homme 18 ans qui avait l'habitude de se travestir a été trouvé assassiné de plusieurs coups de couteau, hier, dans une maison de chambres du centre-est de Montréal. Il se pourrait, selon la police, qu'il s'agisse d'une histoire de mœurs.

Le propriétaire de l'immeuble a fait la découverte du cadavre sur l'heure du midi, au cours de sa tournée d'inspection quotidienne. La victime, qui demeurait au rez-de-chaussée du 5041 rue de la Roche, était assise sur le plancher, au pied de son lit. Selon la police, elle a eu la gorge tranchée.

Selon les premières constatations des sergents-détectives André Savard et Guy Cardinal, de la section des homicides de la police de la CUM, ce meurtre serait relié au milieu homosexuel.

Policier envoyé à son procès

L'agent Alain Messier, de la police de la CUM, a vainement tenté, hier, de faire annuler quelques-unes des six accusations portées contre lui à la suite d'incidents survenus en août dernier. L'instruction a été fixée au trois avril.

Trois jeunes gens avaient été frappés à coups de lampe-garçonne après avoir tenté d'intervenir pour signaler que les agents se trompaient de suspect à la suite d'un incident survenu un peu plus tôt.

Il y a quelques mois, un autre policier du même poste 25 a été acquitté d'avoir frappé un citoyen avec une telle lampe-garçonne lors d'un incident quelque peu semblable.

Suédoise de 19 ans tuée par son walkman

SOLLEFTEAA (Suède), (AFP) — Une jeune Suédoise qui faisait du jogging avec son walkman sur les oreilles a été écrasée par un train qu'elle n'avait pas entendu.

Anita Sundberg, 19 ans, avait mis la musique à fond en franchissant un passage à niveau non gardé et elle n'a ni vu ni entendu le train, malgré les coups de sirène répétés du conducteur. Elle est morte sur le coup.

Il est grand temps d'interdire aux joggers d'écouter leur walkman, a déclaré le commissaire de police de Sollefteaa, M. Ragnar Wiklund.



Un militaire de Dartmouth applique une bouillotte sur les pieds d'un des 17 occupants heureusement rescapés de leur hélicoptère tombé en plein océan Atlantique. photolaser CP



On aperçoit à gauche un des deux radeaux de sauvetage qui ont sauvé la vie des occupants du Sikorski 61, l'hélicoptère qui a été forcé d'amerrir à quelque 60 kilomètres de l'aéroport international d'Halifax. photolaser CP

Sauvetage dramatique des 17 occupants d'un hélicoptère tombé dans l'Atlantique

HALIFAX (PC) — Les 17 personnes qui étaient à bord d'un hélicoptère Sikorski 61 qui a été forcé de se poser en mer, hier matin, ont été secourues et sont saines et sauvées.

L'appareil, qui avait quitté la plate-forme de forage Sedco 709, au large de l'île au Sable, a éprouvé des troubles mécaniques au cours de l'envolée vers la terre ferme et le pilote Alden Winters a dit qu'il n'avait pas eu d'autre choix que de se poser en plein océan Atlantique où les naufragés ont pris place dans deux radeaux de sauvetage en caoutchouc.

Trois des 17 personnes à bord

ont été immédiatement conduites à l'hôpital pour y être traitées pour engelure, tandis que les 14 autres ont été hébergées à la base des forces canadiennes de Shearwater où on leur a offert du café, non sans les avoir préalablement enveloppées de couvertures pour les réchauffer.

Le pilote Winters et 14 de ses passagers avaient pris place dans un grand radeau tandis que le co-pilote et les deux autres passagers se partageaient un petit radeau de sauvetage.

Shell Canada, qui loue la plate-forme de forage Sedco 709, a fait savoir que l'hélicoptère a amerris à environ 10 km au large de Mus-

quodoboit Harbour ou à environ 60 km à l'est de l'aéroport international de Halifax, qui était d'ailleurs la destination de l'appareil.

Le Sikorski 61, appartenant à la société Okanagan Helicopter, ramenait vers la terre ferme une équipe de Sedco quand des troubles mécaniques se sont manifestés. Il était 10h40 quand le Centre de recherche et de sauvetage (CRS) a reçu l'appel de détresse, lancé par le pilote Winters. Le CRS a aussitôt dépêché sur les lieux trois énormes hélicoptères Sea King et deux Hueys plus petits.

Les 15 passagers et les deux pi-

lots ont passé une quarantaine de minute à se faire balloter par les vagues dans leurs radeaux. Il va sans dire qu'ils étaient tous trempés quand ils ont été repêchés par les deux hélicoptères géants envoyés à leurs secours.

Il s'agit du second amerissage d'un hélicoptère en une semaine à survoler sur la côte Est. Mardi soir dernier, des chercheurs ont finalement localisé un appareil Bell 214, un hélicoptère servant à ravitailler des plates-formes de forage, qui s'est abîmé la semaine dernière dans la baie de Placentia avec six personnes à bord. Les six disparus sont présumés morts.

Il s'agit du premier écrasement mortel d'un hélicoptère depuis que des travaux d'exploration pétrolière ont débuté au large des côtes terre-neuviennes, il y a une vingtaine d'années. Le Bell 214 appartenait à la firme Universal Helicopters, de Saint-Jean, T.-N.

Un porte-parole de Shell Canada Resources, M. Ian Kilgour, a annoncé mercredi midi qu'aucun effort ne sera épargné pour récupérer le Sikorski et pour déterminer ce qui a cloché. L'appareil flottait toujours quand l'opération de sauvetage des 17 occupants s'est déroulée, vers 11 heures locales.

DEUX JEUNES VOLEURS ABATTUS PAR LES POLICIERS DE LA CUM

Le coroner rend un verdict de mort violente sans responsabilité criminelle

« Un des deux suspects avait une arme à la main. J'ai crié: «Police! Arrête! Police! Arrête!» Il s'est retourné et a pointé l'arme vers moi. J'ai tiré à trois reprises. Le premier est tombé, le second a hésité quelques secondes puis a pris la fuite. »

RAYMOND GERVAIS

C'est en ces termes que le sergent-détective Robert Ménard, de la section des vols qualifiés de la police de la CUM, a raconté hier au coroner Roch Héroux comment il avait abattu un jeune bandit de 20 ans, Michel Daudelin, le 31 janvier dernier, lors d'un vol à main armée dans un magasin Steinberg, au 8355 de la rue Notre-Dame est, à Montréal.

Quelques secondes plus tard, le comparse de Daudelin, Roch Blais, 21 ans, tombait lui aussi sous les balles de deux détectives.

Le coroner a rendu un verdict de mort violente sans responsabi-



Le sergent-détective Robert Ménard

lité criminelle. Le jour du drame, plusieurs policiers de la section des vols qualifiés de la police de la CUM effectuaient une surveillance au centre commercial où se trouve



Le sergent-détective Fernand Villeneuve

le supermarché en question. Ils avaient eu vent qu'un hold-up se produirait. Mais les individus attendus se sont pas montrés; par une curieuse coïncidence, ce sont

deux autres bandits qui se sont présentés.

Une caissière du supermarché, Marjolaine Daigle, 23 ans, a raconté que les deux voleurs, après avoir réclamé le contenu de son tiroir-caisse, lui avaient ordonné de se coucher par terre. Elle avait l'habitude: c'était la cinquième fois qu'elle était victime d'un vol chez Steinberg. Pendant qu'un des deux bandits la tenait en joue, l'autre faisait main basse sur l'argent.

Le docteur André Lauzon, pathologiste auprès de l'Institut médico-légal, a précisé que Blais avait été atteint de cinq projectiles; Daudelin, lui, fut atteint d'un seul projectile à la tête.

Le sergent-détective Ménard a ouvert le feu sur Daudelin avec un fusil de calibre .12, tandis que les sergents-détectives Jocelyn Dextrase et Fernand Villeneuve tiraient sur Blais, l'un avec une mitraillette M-76, l'autre avec un fusil de calibre .12.

Les policiers Dextrase et Villeneuve ont affirmé que, avant de

tirer, ils avaient bel et bien donné ordre à Blais de laisser tomber son arme et de se rendre. Ce dernier a plutôt pointé sa carabine de calibre .22 tronçonnée en direction des policiers.

En rendant un verdict de mort violente sans responsabilité criminelle, le coroner Héroux a conclu que Blais et Daudelin s'étaient volontairement placés dans une situation qu'ils savaient dangereuse pour eux et pour d'autres.

« Les policiers ont ordonné aux deux hommes de se rendre et de déposer les armes, a-t-il fait remarquer. Ces derniers ne l'ont pas fait. Se sentant menacés, les détectives ont ouvert le feu. Je ne peux les blâmer. Ils ont fait leur devoir et ont eu un réflexe normal. »

« Ces policiers sont des hommes de carrière, mariés et pères de familles, a-t-il poursuivi. Ils respectent la vie et ne sont pas intéressés à tuer futillement des jeunes dont l'âge correspond à celle de leurs enfants. »



Claude Lafitte, a eu l'idée de l'encan, après qu'un Ontarien eut donné une ferme d'une valeur de \$400,000 pour venir en aide aux Éthiopiens. photo Denis Courville, LA PRESSE

Claude Lafitte vend 70 tableaux pour les Éthiopiens

« J'aime les enfants, j'en ai trois. Et quand je vois ces images insoutenables, à la télévision... ces enfants squelettiques, qui meurent de faim dans les bras décharnés de leurs parents, je ne pouvais faire autrement que d'essayer de faire ma part. »

GILLES NORMAND

Claude Lafitte, propriétaire de la galerie Claude Lafitte, rue Sherbrooke, a donc décidé d'organiser un encan d'oeuvres d'art au profit d'Oxfam Québec. Cet encan, tenu hier soir au Ritz Carlton, à Montréal, où une centaine de tableaux ont été mis aux enchères, devait permettre à Oxfam d'encaisser quelque \$50 000 pour aider les Éthiopiens à lutter contre la famine.

C'est du moins ce qu'on espérait en début de soirée.

Parmi les oeuvres offertes, plusieurs portaient des signatures de grande valeur: Delfosse, Coburn, Clarence Gagnon, For-

tin, Ozias Leduc, Masson, Cosgrove, Richard, Peilan, Toupin, etc...

De gros collectionneurs ont été reconnus dans la salle. Des propriétaires d'autres galeries également. Et des amateurs d'art. On avait fixé une marge à l'intérieur de laquelle l'encan devait laisser aller les oeuvres, c'est à dire en deçà de la cote en galerie.

Soixante-dix des tableaux provenaient de l'inventaire de la galerie Lafitte, qui en compte quelque 1 200, selon son propriétaire. Il y a plus que le profit qui ira à la cause éthiopienne, puisque M. Lafitte ne percevra sur les oeuvres vendues qu'une somme passablement inférieure à ce qu'elles lui ont coûté.

« Tout ce que j'espère, c'est que ce geste incite d'autres qui le peuvent à faire de même. Pourquoi pas organiser des encans de meubles, de voitures, de vêtements? » suggère Claude Lafitte.

NE MANQUEZ PAS DE LIRE NOTRE CAHIER SPÉCIAL SUR L'HABITATION, INTITULÉ... **HABITAT** PUBLIÉ LE SAMEDI 23 MARS la presse

Aux urnes le 17 juin?

Jacques Bouchard

Des élections générales au Québec le lundi 17 juin? C'est une rumeur qui circule avec persistance. Elle est alimentée par une directive émise par des fonctionnaires du ministère de l'Éducation, dont le titulaire est François Gendron.

La note administrative aurait été expédiée aux commissions scolaires, les priant de libérer les écoles pour cette date. Impossible, cependant, de savoir avec certitude la raison exacte de cette décision.

À Montréal, la « libération » des locaux scolaires s'explique. C'est en effet le 17 juin que sont élus les commissaires scolaires. Mais cette directive a également été transmise à Laval et à Longueuil, sur la Rive-Sud de la Métropole, selon des informations recueillies par des journalistes de LA PRESSE.

M. Lévesque aurait des raisons multiples de se présenter devant l'électorat le plus rapidement possible. Car en plus de demander un mandat aux citoyens pour négocier une nouvelle entente constitutionnelle avec les conservateurs de Brian Mulroney, il pourrait faire valoir qu'il a la sagesse d'économiser les deniers publics. Le premier ministre est en effet contraint de déclencher des élections partielles en juin dans quatre comtés. A moins d'un accroissement à la tradition de la dernière décennie, le PQ n'aurait aucune chance de faire élire ses candidats. En outre, les nouveaux élus ne seraient même pas assurés de pouvoir siéger à Québec avant le déclenchement des élections générales. Or la note des partielles s'élevaient à 1,5 million.

Suivant la loi électorale, le gouvernement doit obligatoirement faire le recensement électoral après le 30 juin. Coût estimatif: \$9 millions. Et si les élections générales ne devaient avoir lieu qu'à l'automne, il faudrait encore dépenser \$8 millions pour la révision des listes électorales. Conclusion: des élections le 17 juin permettent de réaliser des économies de l'ordre de \$10 millions pour le Québec.

M. Bourassa, pour sa part, s'est engagé à faire amender cette loi dès le mois de septembre s'il était reporté au pouvoir. Afin de rationaliser cette législation et établir une liste électorale qui servirait à la fois pour le provincial, le municipal et le scolaire.

Mais le seul maître à bord c'est M. Lévesque. Lui seul a le pouvoir de déterminer la date à laquelle le gouvernement sollicitera un troisième mandat.

Colloque des tribunaux

Au cours des années et avec les changements de régimes politiques, les tribunaux administratifs, aussi bien fédéraux que provinciaux, se sont multipliés. C'est un véritable fouillis. Il est devenu urgent d'y mettre un peu de cohérence. Les citoyens ne s'y retrouvent plus.

C'est précisément pour atteindre cet objectif de cohérence entre ces tribunaux qu'aura lieu au début du mois de mai un colloque de quatre jours à l'Université Queen's, à Kingston, en Ontario. L'initiative fait suite à un mouvement qui a pris nais-

sance il y a un an, à Ottawa, à l'instigation de l'avocat montréalais Lawrence Wilson. Depuis trois ans, M. Wilson est membre de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Il a réalisé que beaucoup d'organismes se partageaient presque les mêmes juridictions et qu'il n'y avait aucune communication entre ces instances.

Le premier forum de ce Conseil canadien des tribunaux administratifs a pour thème « Faire plus et mieux avec moins ». On y échangera des renseignements afin de concilier les besoins organisationnels de ces tribunaux administratifs. On veut ainsi améliorer les services, les rendre plus accessibles à la population et leur donner une plus grande crédibilité.

Sursaut de lucidité

Le nouveau député conservateur d'Hochelega-Maisonneuve, Édouard Desrosiers ne semble pas au courant que la campagne électorale est terminée, et que son parti est maintenant au pouvoir depuis 6 mois.

Il vient en effet de faire parvenir à ses commettants une longue lettre de neuf pages dans laquelle il dénonce les dépenses inutiles du précédent gouvernement libéral de Pierre Trudeau.

C'est après une étude approfondie du dernier rapport annuel du Vérificateur général du Canada qu'il a découvert que la précédente administration avait « gaspillé honteusement et outrageusement des milliards de dollars ».

En parlant de gaspillage inutile il serait sans doute intéressant de comptabiliser ce qu'il en a coûté au trésor public pour expédier une telle documentation signée par un député qui manifestement trouve le temps long sur les banquettes arrières du Parlement canadien.

Congédiement

L'animateur de radio et de télévision d'émissions d'affaires publiques, Matthias Rioux, a été très « surpris » d'apprendre qu'il avait été congédié par la direction de la station CKVL.

Le motif invoqué était que la cote d'écoute de son émission du midi était très mauvaise. Mais il faut dire que M. Rioux n'a pas aidé sa cause en acceptant de faire de la publicité à la télévision dans le but de vanter les mérites du bon gouvernement du Parti québécois. Sa crédibilité en a sûrement pris un coup et il s'était placé volontairement en conflit d'intérêt.

Il reste maintenant à voir comment vont réagir les autorités de Télé-Métropole. M. Rioux est toujours co-animateur avec Jean Cournoyer de l'émission « FORUM » où on traite assez régulièrement de sujets politiques qui mettent en cause l'administration du premier ministre René Lévesque.

À moins que TVA ne décide que cette émission soit carrément identifiée comme un autre « show de variétés ». Ce qui serait sans doute plus conforme à la performance à laquelle le duo surnommé les Jérolas de l'information nous a habitués devant les caméras.

partir de satellites pour le développement économique du pays. »

Selon le ministre des Sciences et de la Technologie, un des points intéressants de cette décision a été d'accepter l'invitation du président Reagan de participer à l'étape de définition du programme de la station spatiale américaine. Quant au montant de l'engagement canadien, il a annoncé qu'il sera confirmé par la signature d'un protocole d'entente avec la NASA.

« On estime, a dit le ministre, que la participation canadienne pourrait entraîner des revenus de plus de \$2 milliards d'ici l'an 2000. »

Pour l'année financière 1985-86, le gouvernement a alloué \$8,8 millions provenant du budget du Conseil national de recherches du Canada à ce projet américain.

« Notre participation à la station spatiale, a ajouté M. Siddon, nous permet d'être partenaire dans une des réalisations technologiques les plus complexes et les plus manifestes de l'histoire, sans compter les avantages économiques considérables que cela peut représenter. »

INDEMNISATION DES ACCIDENTÉS DU TRAVAIL

Le projet de loi 42 n'entrera pas en vigueur avant l'automne

QUEBEC (PC) — Le projet de loi 42 sur l'indemnisation des accidentés du travail n'entrera pas en vigueur avant l'automne prochain, vient d'annoncer en commission parlementaire le ministre du Travail Raynald Fréchette.

Il faudra laisser le temps à la Commission de santé et de sécurité au travail (CSST) de mettre en place la réforme administrative que suppose le projet de loi 42, a expliqué le ministre.

« Dans mon esprit, je ne vois pas que la loi puisse entrer en vigueur avant le mois d'octobre ou novembre prochain », a dit le ministre.

La nouvelle loi devait, selon les prévisions préliminaires, entrer en vigueur dès le premier avril 1985.

Toutefois, l'opposition manifes-

tée par plusieurs groupes à l'encontre de la mesure législative en a retardé l'étude.

C'est ainsi que la commission parlementaire du travail étudie le projet de loi article par article depuis 115 heures, un record dans les annales de l'Assemblée nationale.

L'ancien « record » de longueur pour l'étude en commission parlementaire d'un projet de loi article par article datait de 1972: une commission avait étudié le projet de loi 250 instaurant l'Office des professions pendant 105h et 54 minutes.

Malgré tout ce temps, il restait encore hier une cinquantaine d'articles à étudier en détail dans la loi 42. Le projet de loi compte 556 articles.

Selon le ministre Fréchette, les « amers reproches » de l'opposi-



Raynald Fréchette

tion sont responsables du délai que connaîtra l'entrée en vigueur de la loi.

À la demande de l'opposition, la CSST a dû cesser ses préparatifs face aux changements envisagés dans le nouveau mode d'indemnisation des accidentés. Les députés de l'opposition ont fait valoir qu'un organisme du gouvernement n'avait pas à préjuger que le projet de loi sera adopté.

Travaux

Les travaux se sont poursuivis hier avec la lenteur qui les caractérise depuis le début.

Le député indépendant de Frontenac Gilles Grégoire a insisté pour que les dispositions de la loi qui concernent les travailleurs miniers atteints d'amiante soient en vigueur le plus tôt possible.

RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE POUR L'INDÉPENDANCE

Un «laboratoire national de réflexion»

Le Rassemblement démocratique pour l'indépendance, qui sera fondé à la fin du mois à Montréal, se propose, à ses débuts, d'être un «laboratoire national» et un «catalyseur de la réflexion et des actions» que le peuple québécois devra entreprendre pour parvenir à son indépendance.

PIERRE VENNAT

C'est ce qui ressort de la «déclaration de fondation» qui, sous le titre de «franchir les frontières» sera soumise, pour approbation, aux participants du congrès de fondation du RDI. Tout en affirmant que le mouvement s'efforcera de stimuler la pensée et de diffuser les idées, le court manifeste, oeuvre d'un comité de quatre personnes présidé par le député de Deux-Montagnes, Pierre de Bellefeuille, trace tout de même les orientations du nouveau mouvement.

C'est ainsi qu'on dit croire à l'État mais rejeter «la manie étatique». On cherchera donc des «voies nouvelles, individuelles et communautaires» pour remédier au chômage.

M. de Bellefeuille et les trois autres co-auteurs de la «déclaration de fondation», MM. Alain Côté, ex-membre de l'exécutif national du PQ, Jean Corriveau, qui fit partie du cabinet de M. Camille Laurin, alors que celui-ci était ministre et Jean-Yves Duteil, qui faisait partie du cabinet de M. Gilbert Paquette, écrivent qu'au plan social, il est évident que le carcan dans lequel notre société s'est fausement sécurisée, doit éclater.

«Le corporatisme omniprésent, à droite comme à gauche, chez le patronat comme chez les syndicats, dans l'État tout autant que dans le privé, étouffe ces valeurs nouvelles auxquelles la jeu-

ne génération est particulièrement sensible.

«Le progressisme n'est pas la propriété d'un modèle collectiviste ou strictement individualiste. Pour nous, le progressisme s'inscrit dans la maturité politique du peuple québécois, le sain équilibre des aspirations collectives et des espoirs individuels, l'équité sociale et économique».

Le RDI désire également s'appuyer sur les associations communautaires.

Au Québec, note-t-on, plus qu'ailleurs, la vie communautaire s'est implantée. «Trop peu intégrées dans les centres de décision, trop ignorées par tous les établissements, réfractaires à juste titre aux lourdes structures, les associations communautaires sont riches de l'expérience de la «vraie vie».

Le mini-manifeste lance enfin un appel aux jeunes, aux femmes, aux artistes et créateurs

culturels et aux scientifiques pour faire un effort de réflexion afin de rejoindre le discours indépendantiste.

«Ce qui est un pléonasme ailleurs, c'est-à-dire indépendance égale non-dépendance, ne l'est pas ici, au Québec. Etayons et alimentons la réflexion délibérément moderne qui doit casser l'absurde! Soyons réfléchis et loquaces partout et tout le temps, car l'enjeu est politique, et soyons-le avec l'esprit largement ouvert aux idées.

On saura mardi prochain quels sont les candidats à la direction du mouvement. On chuchote notamment le nom de l'ancien président du comité exécutif du PQ, Sylvain Simard. On mentionne également l'ex-ministre Gilbert Paquette, qui pourrait effectivement être sur les rangs.

Le congrès I aura lieu le 30 mars, dans un hôtel de la métropole.

LES BONS COUPS DE NOVA,

LE 2^e D'UNE SÉRIE

DE L'OUEST JUSQU'ÀUX CONFINS DU PAYS, PARTOUT, ÇA ROULE...DANS L'HUILE!

Chez NOVA, nous sommes déjà prêts à répondre aux besoins d'énergie de demain

Pour y arriver, il fallait de la vision, des ressources abondantes et variées et une saine gestion financière. Il fallait aussi investir dans des entreprises dynamiques comme Husky Oil, une compagnie sur laquelle on peut compter.

NOVA est actionnaire de Husky à 68%

Cette part majoritaire permet à NOVA de s'impliquer activement dans l'une des grandes pétrolières canadiennes, du commerce de détail jusqu'à l'exploration aux confins du pays, seule, en participation ou par affermage.

En technique de traitement d'huile lourde, Husky est à la fine pointe

À Lloydminster, Saskatchewan, dans un projet biprovincial, l'expertise de Husky donne des résultats spectaculaires. Grâce à de nouvelles méthodes, l'huile lourde que nous traitons apportera chaque jour aux raffineries canadiennes 54 000 barils d'huile lourde de meilleure qualité. Dans les cinq prochaines années, ce projet créera des emplois directs et indirects équivalant à 93 000 années/hommes. Ce n'est qu'une des

façons de Husky de répondre à la demande d'énergie du pays.

On n'a pas fini d'entendre parler de Husky

Au large des provinces atlantiques, dans l'Arctique et partout où on a espoir de découvrir de l'huile, Husky est là. Pour nous, c'est important de multiplier les occasions d'affaires et les réserves énergétiques du Canada.

Husky mérite bien un coup de chapeau

De bonnes idées de gestion et un excellent esprit d'initiative...En faut-il plus pour bâtir un pays prospère et assurer son avenir énergétique?

On aimerait bien vous mettre au courant

Si vous voulez plus de renseignements sur Husky ou sur tout autre projet de NOVA, qu'il touche la production, la gestion ou la recherche, écrivez-nous ou donnez-nous un coup de fil, sans frais, au numéro 1-800-661-9264.

Vous verrez que partout où il est question d'énergie, nous y sommes.

NOVA

NOTRE ÉNERGIE AU SERVICE DE VOTRE AVENIR



LA SOCIÉTÉ ALBERTAINE NOVA

C.P. 2535, Station M, Calgary, Alberta T2P 2N6

UN PLAN SPATIAL DE \$195 MILLIONS

Ottawa participera au programme américain de station orbitale

OTTAWA (PC) — Le gouvernement conservateur a décidé de se lancer résolument dans le développement de l'industrie spatiale canadienne et de participer au programme américain de station orbitale.

Au cours d'une conférence de presse, hier dans la capitale, les ministres Tom Siddon, des Sciences et de la Technologie, Marcel Masse, des Communications, et Robert Layton, des Mines, ont annoncé les détails d'un plan spatial provisoire canadien de \$195 millions pour l'année 1985-86.

En plus de cet engagement, le Canada participera à l'élaboration d'un système commercial de télécommunications mobiles par satellites (MSAT) d'une valeur de \$300 millions et d'une station spatiale dont le coût de \$12 milliards sera absorbé par les États-Unis (\$8 milliards), l'Agence spatiale européenne (\$2 milliards) et le Japon (\$1 milliard).

«En prenant cette décision, a indiqué M. Siddon, le gouvernement démontre la priorité qu'il accorde au développement d'une industrie spatiale viable et l'importance des services offerts à

À LA VEILLE DU SOMMET SUR L'EMPLOI

Mulroney et Wilson annoncent d'autres coupures dans le budget

OTTAWA — À la veille d'une conférence nationale pour favoriser la création d'emplois,

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

le premier ministre Mulroney et son ministre des Finances, Michael Wilson, ont annoncé des

mesures d'austérité pour le premier budget conservateur.

« Nous n'avons pas complété, et de loin, le resserrement qui doit être entrepris », a dit hier M. Mulroney à l'entrée de la réunion du cabinet.

Parlant du rapport du Gouverneur Bouey de la Banque du Ca-

nada, qui suggère de réduire le déficit, le premier ministre a affirmé que le prochain budget poursuivra le travail de réduction entrepris en novembre dernier. « Nous le ferons aussi dans le budget d'avril », a-t-il dit.

Plus tard, dans la journée, lors d'une conférence de presse, le ministre Wilson a été très clair : « Gérer, contrôler ou réduire le déficit sont des expressions qui veulent dire la même chose pour moi ».

Le ministre des Finances a indiqué que le gouvernement doit absolument agir dans ce sens et diminuer la proportion de la dette publique comparativement au produit national.

Il a annoncé que des coupures additionnelles seront effectuées dans son budget, s'ajoutant à celles dévoilées en novembre, qui ont atteint \$2 milliards.

M. Wilson a dit également que son budget contiendra des dépenses fiscales pour favoriser l'investissement. Il faut s'attendre aussi à ce que certains échappatoires fiscaux disparaissent.

La conférence de l'économie

Ces sombres perspectives sur le budget ont été dévoilées lors d'une rencontre avec les journalistes portant sur la conférence nationale de l'économie qui se tiendra à Ottawa demain et samedi.

Plus de 130 participants venant du monde industriel, syndical et féminin seront présents. S'ajouteront des représentants du troisième âge, des autochtones, des chômeurs et des personnes handicapées.

Le ministre Wilson a dit que

l'objectif de la rencontre, qui coûtera \$1 million, sera de s'attaquer en priorité au problème du chômage. Créer des emplois dans un monde plus compétitif, favoriser les emplois pour les femmes, les jeunes, les autochtones et les personnes handicapées, seront les items à l'ordre du jour.

Le ministre a dit qu'il y aura peut-être un consensus sur certains points, mais que dans d'autres domaines, il ne pourra y avoir d'entente.

« Il y aura des intérêts divergents et il sera stimulant pour le gouvernement d'écouter les points de vue conflictuels », a dit M. Wilson.

Pour sa part, le président de la réunion, M. David Hart, a affirmé que l'intérêt d'une telle rencontre vient du fait que tous les groupes importants de la société pourront se parler et échanger leurs points de vue. Les syndicats s'adresseront aux consommateurs, les employeurs aux groupes féminins, les chômeurs au gouvernement.

Vingt ministres du cabinet Mulroney seront présents à ces deux jours de discussion. « Nous sommes là pour écouter », a dit M. Wilson. « La consultation est le fait saillant du gouvernement Mulroney », a-t-il ajouté.

Le ministre des Finances prononcera le discours d'ouverture demain matin. Au lunch, le premier ministre de l'Australie, Robert Hawke, prononcera une allocution. Ce pays est familier avec les exercices de consultation.

Ce soir, en guise d'entrée en matière, le premier ministre Mulroney prendra la parole devant les participants.

« L'oubli d'une secrétaire »

WASHINGTON (AFP) —

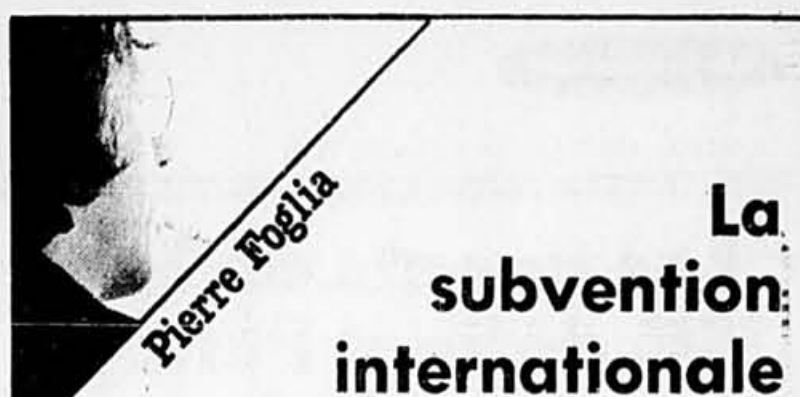
Le Pentagone a publié mardi la transcription des déclarations faites la veille au Canada par le secrétaire à la défense Caspar Weinberger en omettant un passage sur la possibilité de baser des missiles américains au Canada.

Au cours d'une interview à la télévision canadienne, M. Weinberger avait laissé entendre que des missiles pourraient très bien être basés sur le sol canadien, si cela rendait plus efficace la défense contre les missiles de croisière soviétiques. Cette déclaration avait suscité un tollé dans le pays.

Le passage contesté a été complètement oublié dans la transcription de l'interview remise mardi à la presse. Le porte-parole du Pentagone, quelque peu embarrassé, a attribué cet oubli à un secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Ottawa.



Caspar Weinberger



Pierre Foglia

La subvention internationale

Après l'année internationale de la jeunesse, il y en eut bien d'autres, tout aussi internationales. Arriva cependant le temps où l'on ne sut plus très bien à qui ou à quoi consacrer l'année suivante. Nommons pour mémoire que 1997 fut l'année internationale des bébés phoques, 2001 l'année internationale des tondeuses à gazon, et 2004 qui était bissextille, l'année internationale de la bissextilité. Comme on n'avait rien pour 2005, quelqu'un s'avisait que l'histoire étant toujours à recommencer on n'avait qu'à tout reprendre depuis le début. Il fut convenu que 2005 serait l'année internationale des femmes, 2006 celle des handicapés, 2007 celle des enfants, etc...

Mon conte d'aujourd'hui se passe en 2012, année internationale de la jeunesse, bis.

Dans son bureau du Secrétariat à la jeunesse, Gaston Piché, le haut fonctionnaire chargé de l'évaluation des projets, ouvrait les enveloppes, lisait les premières lignes, disait : « Bon, encore un projet de vidéo ! Voyons un peu le sujet de celui-là... Ah tiens, un vidéo sur une coop d'habitation dans Hochelaga-Maisonneuve ! Comme c'est excitant !... Et il classait la lettre sur la pile des projets de vidéos, de loin la plus haute avec la pile des projets de festivals, et aussi la pile des projets de concours littéraires...

À dire vrai, Gaston Piché était un peu débiné par la banalité des projets soumis par les jeunes. Il se désolait de voir s'entasser sur son bureau, les lieux communs les plus écoulés de l'animation sociale et culturelle...

Aussi fut-il agréablement surpris lorsqu'il tomba sur un projet qui se présentait ainsi :

« Nous sommes un groupe de jeunes qui voulons nous souvenir qu'il y a 27 ans, c'est-à-dire en 1985, d'autres jeunes ont été pour les mêmes raisons que nous. Que sont devenus ceux-là ? Qu'ont-ils gardé de leur jeunesse ? »

« Notre projet est de montrer que la jeunesse est un état permanent pour qui s'en donne la peine. Nous pensons à une vaste campagne de sensibilisation, avec panneaux-réclame, messages dans les journaux et à la télévision pour souligner la vitalité, l'imagination, et même la folie de ces gens dont on dit habituellement qu'ils sont « mûrs ». Notre slogan sera quelque chose comme : « Être jeune n'est pas une question d'âge »... »

Le projet plut énormément au haut fonctionnaire Gaston Piché. Comme tous les hommes qui approchent de la cinquantaine, il aimait entendre dire qu'être jeune n'est pas une question d'âge. Il aimait entendre parler de la jeunesse du cœur... Il prit la peine de téléphoner aux auteurs du projet pour les féliciter et les assurer qu'il défendrait leur excellente idée, auprès du ministre si nécessaire. Sans rien promettre formellement, il avança tout de même le chiffre de \$100 000 pour soutenir cette louable campagne de sensibilisation. Et d'ajouter en terminant :

— Vous savez, moi, en 1985, j'avais 19 ans. Si vous cherchez des témoins de la première année internationale de la jeunesse, je suis votre homme...

Rendez-vous fut pris, au cours duquel notre haut fonctionnaire raconta, à ses jeunes protégés ébahis, comment cela se passait en 1985...

« En ce temps-là, mes amis, la mode était aux corvées nationales. Au lieu de faire les 400 coups comme il convient à cet âge-là, les jeunes de 1985 rêvaient bêtement de nettoyer les rives du Saint-Laurent !... Et ce n'était pas pour de l'argent, puisque, non seulement ils n'étaient pas payés, mais ils devaient acheter, de leur poche, le morbide privilège de ramasser toute la journée des vieux playtex, des pampers, des toasters, des chats morts, et bien d'autres vidanges humides... On comprend mieux pourquoi, aujourd'hui, le taux de suicides était si élevé chez les jeunes, à cette époque... »

« Un grand nombre se noyèrent au cours de cette folle équipée fluviale. On n'en fit pas un drame, au contraire, en certains milieux on s'en félicita même secrètement, et on lança d'autres projets encore plus risqués, comme rependre en rose le dessous du pont Jacques-Quartier... Tant et si bien, qu'à la fin de cette année internationale de la jeunesse, si les jeunes n'étaient pas plus avancés qu'au début, du moins étaient-ils infiniment moins nombreux !... Ce qui eut, pour heureuse conséquence, de faire baisser sensiblement le taux de chômage chez les 18-25... »

« Quand vint le temps de faire le bilan de cette première année internationale, les avis furent très partagés. La grande majorité des jeunes, comme d'habitude, n'avaient pas d'opinion. Pour eux la seule différence, c'est que cette année-là, plutôt que de vivre sur le BS, ils avaient vécu sur les subventions... »

« Par contre pour les responsables de projets, les résultats étaient plutôt positifs. Surtout pour ceux qui ont eu le flair de prendre le bon bateau, en entrant chez les jeunes libéraux. On les retrouve aujourd'hui en politique ou dans la fonction publique. »

« Un des seuls à s'être pompé, est ce chroniqueur du journal LA PRESSE, dont le nom m'échappe — mais je sais qu'il vit encore et qu'il fait encore de la bicyclette, même s'il doit avoir maintenant dans les 70 — ce chroniqueur donc, qui, à l'époque, avait écrit : « L'année internationale de la jeunesse ? D'la merde ! Un vieux truc de vieux croche pour fermer la gueule aux jeunes... Si t'es bien sage, t'auras des bonbons, t'auras ta subvention. C'est ça l'année internationale du Père Noël... »

« Voilà donc, mes amis, ce que fut 1985. Les choses ont-elles tellement changé depuis ?... À vous de le découvrir. Mais je vous le répète, j'aime bien votre approche d'une jeunesse sans âge. Et j'applaudis l'idée de cette jeunesse de cœur que vous allez lancer dans l'air de la ville... »

« Encore toutes mes félicitations. Je vous salue jeunes gens... vous aurez de mes bonnes nouvelles bientôt. »

Gaston Piché, responsable des projets pour l'année internationale de la jeunesse (bis) au Commissariat à la jeunesse, tint parole.

Le 8 mai 2012, les auteurs du projet ayant pour titre : « Campagne nationale de sensibilisation pour la jeunesse sans âge » reçurent une subvention de \$114 000.

Mais de campagne nationale de sensibilisation, ou quoique ce soit qui y ressemblait, même de loin, il n'y eut jamais point.

Vers la mi-décembre, Gaston Piché, reçut de ses protégés une enveloppe contenant un mot et un livre.

Le mot disait ceci : « Mon cher Gaston, comme tu as dû t'en douter, nous avons changé d'idée. Finalement de tout de ce que tu nous a raconté, on a surtout retenu le commentaire de ce chroniqueur, dont tu ne te souvenais plus du nom. Tout bien pesé, on serait plutôt de son opinion : l'année internationale de la jeunesse ? Dans l'cul ! »

« Pour ce qui est de la subvention, comme on n'est pas des veuleux, on l'a utilisée pour écrire, faire imprimer et distribuer le petit livre ci-joint... Un ouvrage fort utile pour les jeunes de tout âge comme tu le constateras. Merci encore... »

Gaston Piché se saisit du livre et lut le titre : « COMMENT OBTENIR UNE SUBVENTION DE \$114 000... ». Et sur la page de garde, en bas, en tout petit, il lut encore ce qui suit :

« Ce modeste fascicule a été produit dans le cadre de l'année internationale de la jeunesse. Nos remerciements au Commissariat à la jeunesse pour sa subvention de \$114 000 et des beaux tatous à Gaston... »

LES VERRIÈRES



SUR LE FLEUVE

CONDOMINIUM • ÎLE DES SOEURS
TEL 769-4524 70 BERLIOZ

Dye avait déjà obtenu « de manière routinière » deux des documents qui lui sont refusés

OTTAWA (PC) — Le Vérificateur général Kenneth Dye avait déjà reçu « de manière routinière » deux des 73 documents du Cabinet portant sur l'achat de Petrofina par Petro-Canada auxquels le gouvernement refuse de lui donner accès.

C'est ce qu'a révélé, hier en Cour fédérale, le procureur de M. Dye, Me Gordon Henderson, quelques minutes avant que le juge James Jerome ne prenne la requête de M. Dye en délibéré.

De plus, affirme Me Henderson, le Vérificateur général a également reçu, de manière routinière et dans le cadre de ses fonctions, une quinzaine de documents du Cabinet similaires à

ceux qui lui sont refusés par le gouvernement.

Le Vérificateur général demande à la Cour fédérale d'ordonner au gouvernement de lui remettre tous les documents touchant la transaction de 1981 par laquelle Petro-Canada avait acquis les actifs de la société belge Petrofina.

Selon ses procureurs, M. Dye avait reçu, au début de 1984, deux décisions du Conseil du trésor relatives à l'acquisition par Petro-Canada en 1981 des actifs de Petrofina, documents qui se sont retrouvés sur la liste des 73 documents qui sont considérés par le gouvernement comme des confidences du Cabinet et qui doivent donc demeurer secrets.

SOLDE D'ÉQUIPEMENT ORDINÉ COMPATIBLE APPLE ET IBM

SYSTÈME D'ORDINATEUR MICROCOM PDOS^{MD} AVEC TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE, INCLUANT :

ENTIÈREMENT COMPATIBLE AVEC APPLE^{MD}

- Microcom Master 64K, avec carte de langage incorporée.
- 52 clés de fonctions pour BASIC et commandes de disques.
- 10 clés de fonctions programmables par utilisateur incluant commandes de fonctions.

12 MOIS DE GARANTIE

- Clés en grappes numériques — pour entrée de données numériques.
- Clés à répétition automatique. Clé « roll-over » sur clavier pleine grandeur ascii-majuscules et minuscules.

- Carte de commande d'entraînement couplée avec amorçage automatique.
- Entraînement par disque 35/40 - Format Apple - demi-piste.
- Moniteur phosphorescent vert 12" - MICROCOM.
- Carte interface parallèle électronique tramé et câblé.
- Imprimante, matrice à points 120 cps avec fontes pour choix de caractères et de graphiques (9 langages), système de chargement de caractères et manuel d'utilisation.
- Joystick super à 4 boutons pour commandes du curseur ou jeu.
- Manuel d'instruction complet. Tous les câbles requis.
- Cours individuel complet de 2 heures (inclus).

SUPER SOLDE \$1699

SOURIS GRATUITE AVEC CET ENSEMBLE

COMPRENANT LOGICIEL POUR GRAPHIQUES ET MANUEL DÉTAILLÉ

OPTION 1 DEUXIÈME LECTEUR OU OPTION 2 MODEM TAITRON, ENTIÈREMENT COMPATIBLE AU DC HAY \$199⁹⁵ \$99

OFFRE SPÉCIALE! ORDINATEUR MICROCOM-XT 256K, COMPATIBLE AU IBM PCSM — GARANTIE COMPLÈTE D'UN AN SUR TOUT LE SYSTÈME, PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE.

L'ENSEMBLE COMPREND :

ORDINATEUR MICROCOM XT À MINIDISQUES RIGIDES B10S 8 SECTEURS

- MÉMOIRE DRAM 256K 150 NS
- 1 — HORLOGE TENANT L'HEURE ET LA DATE, AVEC ALIMENTATION AUXILIAIRE À PILES ET LOGICIEL COMPLET
- 1 — CONTRÔLEUR DE LECTEUR DE MINIDISQUES DOUBLE SUR CARTE MULTI I/O
- 1 — CONTRÔLEUR D'IMPRIMANTE EN PARALLÈLE — BIDIRECTIONNEL
- 1 — LECTEUR DE MINIDISQUES DOUBLE FACE 360K — COMMUTATEUR DMA
- 1 — PRISE POUR IMPRIMANTE EN SÉRIE OU MODEM RS-232-C
- 1 — CÂBLE D'IMPRIMANTE EN PARALLÈLE, ENVIRON 6 PIEDS DE LONGUEUR
- 1 — LOGICIEL SPOOLER POUR IMPRIMANTE
- 1 — PROGRAMME DE CONFIGURATION DE MÉMOIRE RAMDISK, ULTRA-RAPIDE
- 1 — PRISE POUR JEU (JOYSTICK)
- 1 — IMPRIMANTE PAR POINTS SMITH-CORONA D-100 120 CARACTÈRES/SECONDE
- 1 — PAQUET DE PAPIER KLEEN-CUT DE PREMIÈRE QUALITÉ
- 1 — PAQUET DE 10 MINIDISQUES DOUBLE FACE
- 1 — MONITEUR HAUTE DÉFINITION MICROCOM P-31 12" VERT, AVEC ÉCRAN ANTI-REFLETS
- 1 — CARTE D'ADAPTATION POUR MONITEUR GRAPHIQUE COULEUR.

IBM[®] ORDINÉ COMPATIBLE XT SYSTÈME D'ORDINATEUR OFFRE D'INTRODUCTION \$2995

MICROCOM

OTTAWA
107, rue Colonnade, Ottawa Ontario
Tél.: 727-1650

MICRO-ORDINATEURS^d
5512, rue Jean-Talon est, Montréal
Tél.: 255-3799

SIÈGE SOCIAL ET MAGASIN
2060 TRANSCANADIAN
PRÈS DU TERMINUS (SUD) DE LA
VOIE DE SEBASTIEN
683-4030
IBM[™] est une marque de commerce de IBM Computer

CENTRE-VILLE
3142 RUE STE CATHERINE
OUEST
EN FACE DE WESTMOUNT
SQUARE
931-0183

NOUS RÉPARONS TOUTE MARQUE D'ORDINATEURS
NOUS ALIGNONS TOUTE UNITÉ DE DISQUES
Apple^{MD} est une marque de commerce de Apple Computer

COMPUCLASSE INC.
468, rue Victoria, Saint-Lambert
Tél.: 465-9977

FUTUR INFO INC.
Galerie de la Rive-Sud
6185, boul. Taschereau, Brossard
678-1958

Chauffage: Ottawa abandonne son programme de conversion

OTTAWA (PC) — Par un vote de 154 à 48, les Communes ont refusé, hier, de prolonger de six mois le programme de subventions aux propriétaires qui convertissent leur chauffage au mazout à d'autres combustibles.

Le programme de subventions, qui remonte à 1980 et qui peut atteindre dans certains cas jusqu'à \$800, se terminera donc le 31 mars.

Le projet de loi pour mettre fin au programme a été déposé le 23 janvier. Libéraux et néo-démocrates ont essayé, depuis ce temps, de le bloquer en Chambre.

Les agents de la SQ défient l'État

La situation se dégrade à la Sûreté du Québec. À la crise d'autorité qui sévit depuis plusieurs semaines succède maintenant le règne de l'insubordination. Cette fois, craignant la menace d'anarchie, le ministre de la Justice réagit plus vigoureusement. On verra aujourd'hui même ce que M. Pierre-Marc Johnson compte dire et faire pour reprendre en main son corps de police.

Ce que les activistes déchaînés de l'Association syndicale de la SQ ne paraissent plus comprendre, c'est que leurs manifestations diverses, leur travail inachevé, leurs missions incomplètes, leurs obligations abandonnées ne touchent pas seulement le gouvernement du Parti québécois. Leur action se tourne contre l'autorité même de l'État. Or l'État se situe au-dessus des formations politiques, au-dessus des administrations éphémères. Il incarne l'autorité souveraine du peuple dans les institutions permanentes.

Or si les policiers ne respectent plus l'autorité civile, s'ils perdent le sens de l'État, s'ils désobéissent à leurs chefs, pourquoi d'autres groupes de citoyens ne s'autoriseraient-ils pas de cet exemple? Et pourquoi trahissent-ils leur mission? À seule fin de revendiquer des avantages salariaux et dénoncer le gouvernement qui les lui refuse. Sont-ils seulement conscients de cette incroyable démesure entre la cause et l'effet?

Du ministre de la Justice et du directeur de la Sûreté, on doit donc attendre aujourd'hui ce qui est absolument indispensable au maintien de l'autorité civile, c'est-à-dire des sanctions à l'encontre des policiers qui, appelés à leur quartier général pour assurer une mission à l'occasion de la visite du président Reagan, ont carrément bafoué leurs chefs. L'impunité, dans ce cas, serait scandaleuse.

Il importe, en deuxième lieu, que le ministre puisse déterminer de façon suffisamment précise quel est, dans l'état actuel des choses, le rendement de la SQ sur le terrain dans toutes les régions. Les statistiques publiées ces jours derniers sur la criminalité et la sécurité routière ont-elles fait l'objet de vérifications? Est-il vrai qu'on meurt plus sur les routes du Québec à cause des ralentissements de travail et de la passivité des agents de la SQ? Ces chiffres ont-ils été exagérés?

Il faudrait savoir aussi s'il est vrai que les criminels, les voleurs et les voyous commettent plus facilement leurs crimes à cause du débrayage des policiers protestataires. Les officiers non syndiqués peuvent-ils réunir les données utiles et rendre compte aux autorités? Où en sont la direction et l'encadrement de la SQ? On peut supposer le pire à la seule vue de certains incidents. Hier encore, des policiers badigeonnaient de slogans antigouvernementaux les lunettes arrière de leurs voitures de patrouille.

Pendant ce temps, le dégel des routes et l'arrivée du printemps sur l'ensemble du territoire imposeront aux autorités l'application rigoureuse du code de la route et de la Loi du transport. Les voitures seront plus nombreuses et les motocyclettes feront leur apparition. Qui donc y veillera?

Le gouvernement se devait d'entreprendre une nouvelle ronde de négociations avec l'Association des policiers. M. Johnson s'y est engagé à partir du 10 mars. Il a fait des propositions diverses au syndicat. Il a lancé des hypothèses. Il a suggéré des avenues. Rien à faire: l'Association (qui avait des raisons valables de se plaindre jusque-là) n'a rien voulu entendre, n'a pas saisi l'occasion de régler un conflit dans le réalisme et sans déshonneur. À un règlement possible et acceptable, la direction du syndicat a préféré une lutte vouée à l'échec, un mouvement de défi à l'autorité civile. Si les policiers syndiqués sont incapables de rétablir eux-mêmes l'équilibre et le sens commun dans leur association déboussolée, le gouvernement n'aura bientôt d'autre choix que la mise en tutelle, ou la révocation du certificat syndical. Les policiers de la Sûreté n'ont plus que quelques jours pour se ressaisir.

Michel ROY

Ce que M. Bouey aurait dû dire

Le Canada a un déficit budgétaire de l'ordre de \$35 milliards par année, mais le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, ne s'en émeut pas trop. Ayant vaincu l'inflation, il semble se contenter de nous prévenir contre une éventuelle réapparition de ce danger. Il aurait toutefois été bon que, dans le rapport annuel de la banque centrale, M. Bouey nous mette en garde contre le danger bien plus grand que représente la suite incessante de déficits budgétaires.

Ses rapports des années précédentes font foi que M. Bouey n'est pas insensible à ce danger et il souligne, par ailleurs, que le déficit budgétaire américain fait monter les taux d'intérêt mondiaux. Il aurait été déplacé que le gouverneur de la Banque du Canada donne son avis au gouvernement sur les moyens de diminuer le déficit. M. Bouey aurait au moins pu dire clairement que le déficit empêche la banque centrale de mener une politique monétaire qui favorise la croissance économique.

Il faut souligner que l'inflation et le déficit budgétaire sont deux symptômes du même mal: la consommation excessive par rapport à la production. Dans le cas présent, le gouvernement emprunte des milliards pour donner plus de services aux contribuables que ceux-ci ne payent en impôts. Quand l'inflation est élevée, chacun peut en faire de même en comptant sur la dévalorisation de la monnaie pour effacer une partie de sa dette.

Cela fait une décennie que M. Bouey nous met en garde contre l'inflation qui tend à favoriser la consommation par rapport à l'épargne et l'endettement par rapport à l'investissement productif. À regarder le comportement des prix au cours de la dernière année, il peut être satisfait des résultats de sa politique anti-inflationniste. Toutefois, il n'est pas en mesure d'assurer un nouvel équilibre dans les marchés financiers. Les taux d'intérêt sont trop élevés et les investissements sont freinés car une trop grande part de l'épargne des Canadiens est utilisée pour financer le déficit du gouvernement. Au lieu d'engendrer des investissements productifs qui créent des emplois, l'épargne subventionne la consommation; la tendance que nous avons de consommer davantage que nous ne produisons est maintenue.

La baisse subite de l'inflation en 1982-1983 a, du reste, aggravé le problème du déficit. Ottawa ne peut plus compter sur des revenus gonflés par une solide dose d'inflation chaque année. L'inflation était un moyen artificiel de boucler les comptes et de cacher le profond déséquilibre entre la consommation et la production. Dès que l'inflation est revenue à un niveau plus normal, le déséquilibre a dû être entièrement financé de façon très visible.

En continuant de nous mettre en garde contre l'inflation, M. Bouey craint peut-être que le gouvernement pourrait être tenté de minimiser le danger de l'inflation et de résoudre ses propres problèmes financiers en permettant une politique de taux d'intérêt plus bas. Il aurait toutefois dû insister sur le fait que la seule façon d'éliminer un tel danger est pour le gouvernement de mettre de l'ordre dans ses finances. Avec une baisse sensible du déficit, la politique monétaire actuelle de la Banque du Canada ne serait pas trop stricte et la croissance économique serait, elle, plus vigoureuse.

Frédéric WAGNIÈRE

LES POLICIERS "PASSENT LE FLAMBEAU" AUX POMPIERS



(Tous droits réservés)



Jean-Guy Dubuc

Du nouveau, cette semaine, dans nos salles de cinéma

On risque de peu s'en rendre compte. Pourtant, il se passe, cette semaine, dans le monde du cinéma, deux événements majeurs qui marquent, chacun à sa façon, l'évolution de notre société québécoise.

Le premier: *Histoire d'O, chapitre II*, qui devait paraître sur nos écrans en fin de semaine, a été retiré. Le distributeur devra éliminer de son film certaines scènes s'il veut que la Régie du cinéma lui accorde un permis. Quelles scènes? Celles qui sont interdites par les articles de la Loi sur le cinéma (23 juin 1983) dont la mise en application tombait justement le 18 mars 1985. On y défend la violence pornographique, là où violence et sexualité s'unissent dans un tout que l'on veut provoquant. On a réussi à définir au moins cette espèce de pornographie; et cette définition représente un progrès appréciable.

Ce n'est donc pas l'audace d'une image qui fait problème mais plutôt la cruauté, le mépris, la domination d'une personne sur une autre. Enfin, on s'est entendu pour trouver là une dévalorisation des êtres, une déshumanisation d'une relation, une illustration de l'injustice entretenue par quelques phantasmes maladroits. Si le viol est une offense criminel-

le, la domination sexuelle doit l'être tout autant.

C'est probablement par hasard que ce film, dont on peut deviner le contenu puisqu'il fait suite à la fameuse *Histoire d'O* d'il y a quelques années et suite au fameux livre d'il y a quelques décennies, soit annoncé à Montréal juste au moment où la loi montre ses dents. Tant mieux: le film fera la preuve de l'opportunité de la loi, de son utilité et de son efficacité. À suivre.

Mais aussi, cette semaine, un autre article de la loi est mis en application: celui qui change la catégorie de spectateurs «14 ans», qui lui retire son caractère impératif pour lui en conférer un simplement indicatif. Ce qui signifie, selon les mots du président de la Régie du cinéma, M. André Guérin, que «l'État remet aux parents la responsabilité de décider si un spectacle cinématographique ainsi classé peut convenir ou non à un enfant de moins de quatorze ans».

Bravo, on donne aux parents l'occasion de prendre en mains leur responsabilité d'éducateur et de conseiller leurs enfants sur les valeurs qu'ils veulent leur transmettre. Bravo, on ne s'appuiera plus sur la loi qui exempte de faire ses

choix; on devra, parents et enfants, réfléchir et décider ensemble face à certaines présentations qui remettent en question une éducation, une hiérarchie de valeurs, une option de vie ou simplement une vision des choses. Bravo, c'est l'heure de l'échange et de la maturité.

Mais quel boulot!

Comme dit M. Guérin, cela entraîne, pour les parents, «l'obligation de faire preuve de discernement et de disposer d'une information pertinente». Pour y parvenir, il faut évidemment une information complète, objective, largement diffusée et facilement accessible. Il faut une bonne connaissance de l'évolution sociale d'un milieu particulier; il faut être sensible aux divers genres de cinéma, aux styles et aux intentions des auteurs. Il faut en saisir les idées tout autant que les illustrations: ce serait trop bête de ne s'inquiéter que des images et de ne rien voir dans les thèmes qu'elles sous-tendent. Et ce serait encore plus bête de ne se préoccuper que de sexualité et d'ignorer la cruauté, le sadisme, les tureries et la violence de toutes sortes.

Mais alors comment faire?

Le défi est immense. Pour les parents, bien entendu;

voyons voir ceux qui sauront dialoguer, avec leurs enfants de 14 ans, sur l'opportunité de voir tel film, dont eux, les enfants, voudront bien leur parler. Pour les médias, qui sont plus préoccupés, évidemment, d'appréciation artistique que morale. Pour les organismes d'éducation populaire qui prétendent toujours apporter une réflexion pertinente sur la société en évolution.

Défi immense pour toute la société. Malheureusement, notre société, habituée à la loi, civile ou religieuse, qui oblige absolument et punit automatiquement, n'est pas très versée dans la discussion sur un choix de valeurs à transmettre ou sur une option de vie à défendre.

Défi intéressant. Du moins pour ceux qui croient encore au dialogue et à l'échange dans une famille, pour ceux qui n'ont pas démissionné de leurs responsabilités devant des enfants qui attendent, en secret, beaucoup de leurs parents.

L'exploitant de la salle pourra désormais présumer de l'accord des parents pour admettre un adolescent. Il sera intéressant de s'enquérir, dans quelque temps, sur cet accord des parents. Peut-être s'appellera-t-il tout simplement «silence»...



Marcel Adam

Deux gestes choquants mais de signification différente

Faut-il s'en prendre à l'iniquité des lois ou à la malice des hommes?

Notre société, qui sait se montrer à l'occasion d'une générosité exemplaire à l'endroit d'étrangers victimes de persécution ou de sinistre, est également capable d'une révoltante dureté à l'endroit de ses membres infortunés.

LA PRESSE nous apprenait hier qu'un couple montréalais d'assistés sociaux et leurs cinq enfants ont été délogés par les huissiers de leur logement de la rue Saint-Denis. Munis d'une ordonnance d'éviction de la Cour pour non-paiement de loyer, quatre hommes se sont présentés au logis, apparemment sans préavis, pour intimé aux résidents l'ordre de vider les lieux sur-le-champ.

Pour aller où? Sur le trottoir, en attendant que la fourrière municipale vienne quérir le mobilier pour l'entreposer et qu'une famille amie accueille

temporairement les sept réduits. Comme si ce malheur ne suffisait pas, la Société protectrice des animaux se saisissait des deux chiens pour les éliminer et priver cette famille de l'attachement de ces deux bêtes.

Le propriétaire, qui dit avoir enduré cette famille pendant 14 ans, avait peut-être de bonnes raisons de vouloir s'en débarrasser. Il dit avoir été très patient: depuis deux ans il était autorisé à l'expulser par la Régie du logement. Je n'en disconviens pas.

Mais là n'est pas la question. Comment une société civilisée peut-elle permettre qu'une famille soit mise sur le trottoir en hiver? Par exemple, en France où les hivers sont moins rigoureux qu'ici, aucune raison ne justifie un acte aussi barbare. La loi est-elle si bêtement faite qu'elle ne permet pas à la Régie du logement et à la Cour de faire preuve d'un

peu d'humanité en autorisant et ordonnant une éviction?

Faut-il rappeler à M. Mulroney qu'il n'est pas chef de l'État canadien mais le chef du gouvernement fédéral?

Selon la constitution c'est Madame le gouverneur général, en tant que représentante de la reine, qui est le chef de l'État. Aussi, en vertu des usages protocolaires et diplomatiques, c'est à Mme Jeanne Sauvée qu'il revenait de recevoir le chef de l'État américain.

On a prétexté à Ottawa que la présence de Mme Sauvée n'était pas requise parce qu'il s'agissait d'une réunion de travail. Cette raison ne tient pas. Si quelqu'un est venu au Canada pour travailler c'est bien le pape, qui avait été invité par l'épiscopat pour rencontrer le peuple chrétien. Pourtant c'est Mme Sauvée qui l'a accueilli, le premier ministre d'alors, M. Turner, se contentant du rôle de second plan qui était le sien.

En vertu du protocole, le pre-

mier ministre du Québec a été tenu dans l'ombre, mais on n'a pas hésité à déroger aux règles pour que M. Mulroney occupe seul avec M. Reagan les écrans de télévision et les premières pages des journaux.

Rien, sans doute, n'interdisait à M. Mulroney d'écarter Mme Sauvée d'une cérémonie historique — tenue dans sa propre province et parmi son monde, par-dessus le marché — sauf les règles élémentaires de la courtoisie et le respect des usages protocolaires et diplomatiques.

L'amitié que voue M. Reagan à M. Mulroney l'aura retenu de s'offusquer d'avoir été reçu par un homme qui n'est pas de son rang, mais cet impair n'aura pas passé inaperçu dans son entourage.

Le Canada anglais, qui est d'habitude si attentif au respect dû aux institutions britanniques et aux symboles monarchiques, semble n'y avoir rien vu d'anormal. J'imagine qu'il n'en aurait pas été autrement si le gouverneur général avait été d'une autre nationalité.

Une vie cruelle pour les jeunes assistés sociaux

Mme Pauline Marois
Ministre de la Main-d'œuvre
Québec

Nous sommes un groupe d'omnipraticiens qui pratiquons à la Clinique communautaire de Pointe-St-Charles.

Nous voulons ajouter un voix de plus au tollé d'indignation, soulevé par les mesures du livre blanc concernant les assistés sociaux de moins de 30 ans.

Ces jeunes, sur le BES, nous les connaissons bien, nous les voyons souvent, trop souvent... Absence de job, découragement, honte, désespoir, humiliation, isolement, profond sentiment d'injustice, oisiveté forcée, absence d'estime de soi, perte de confiance... et aussi... nervosité extrême, insomnie, malnutrition, dépression, abus de drogues ou d'alcool, ulcères duodénaux, maux de dos, eczéma récidivant, épisodes psychotiques, grossesses plus ou moins désirées... et la liste est encore longue.

Ces jeunes, souvent issus de milieux défavorisés, moins chanceux que d'autres pour commencer, voilà qu'un gouvernement, qui avait compté sur leur appui pour se faire élire et réélire, ce même gouvernement veut les traiter

comme une race à part, «pré-delinquants-fainéants» ayant besoin de médecins-experts-pantins pour juger d'une soi-disante aptitude au travail. Situation d'autant plus cruelle de surcroît lorsque l'on sait que du travail pour les moins scolarisés, il n'y en a pas.

C'est traiter les jeunes comme des rebuts, c'est ignorer un potentiel d'énergie et de créativité, c'est vouloir étouffer une rage et une révolte grandissante.

• Nous nous opposons vivement à l'exécution des mesures du livre blanc sur la fiscalité concernant les jeunes assistés sociaux.

• Nous exigeons le même montant d'assistance sociale pour tous.

• Nous continuons à signer des certificats médicaux d'incapacité que l'on devrait plutôt appeler des constats d'impuissance et ce, sans nous sentir le moins mentalement complaisants au contraire.

• Nous continuerons de soulager les maux d'une société malade. A quand la guérison et une chance égale pour tous?

Dr Raymonde LAPLANTE
Dr Véronique NALLY
Dr Gail MYHR
Dr Doug DALTON
Dr Gerald VAN GURP

«Donnez-nous une chance»

Nous, les jeunes, avons beaucoup d'énergies autant pour agir positivement que négativement. Alors, il vaut mieux faire quelque chose de constructif. On vous demande: «Laissez-nous une chance» et vous nous répondez: «Les jeunes, prenez-vous en main». Une question se pose: que signifie «se prendre en main» dans l'esprit d'un jeune, par où commencer et avec quoi?

Vous nous dites: «Vous êtes chanceux, vous avez tout reçu!» Oui, on a reçu beaucoup matériellement mais est-ce l'essentiel? Il manque souvent toute la dimension des valeurs humaines: amour, partage, dialogue, compréhension... Dans le monde d'aujourd'hui, les jeunes qui ont reçu ces valeurs ont plus de facilité à se prendre en main.

Parents, vous étiez fiers de nous donner ce que vous n'aviez pas reçu et vous souffrez de ne pas nous voir en profiter; donnez-nous des valeurs humaines, montrez-

nous un chemin où nous pourrions avancer. Ainsi lorsque l'adolescence arrivera, les problèmes de la société seront plus faciles à surmonter. L'amour qui unit parents, enfants et adolescents est plus fort qu'un problème de société.

Mais je me demande si nous pourrions donner à nos enfants ce que l'on n'a pas reçu. Les adultes sont responsables de l'orientation des jeunes. C'est comme ça!

En cette année internationale de la jeunesse, que peuvent faire les parents, éducateurs et responsables de l'orientation des jeunes? Restez unis de corps et d'esprit, faites de votre milieu un lieu de partage et de dialogue avec les jeunes, ça coûte rien. Et nous, les jeunes, allons vers ces aînés compétents, positifs et capables de nous guider.

Le Courant
(groupe de catholiques engagés)
Marie-France ROY

La pitié à sens unique

Les criminels sont-ils trop «choyés» par le gouvernement et les médias? On serait porté à le croire.

Dans tous les reportages et interviews présentés à la télévision, on ne parle que des droits des prisonniers et de leurs mauvaises conditions de vie dans les prisons. On oublie toujours de dire que le Canada a un des systèmes carcéraux les plus humanitaires du monde et on omet aussi de mentionner les droits qu'avaient leurs victimes et ce qu'ils leur ont fait.

Pourquoi le gouvernement dépense-t-il environ 40000\$ par an par prisonnier et ne donne-t-il que deux ou trois milliers de dollars par an aux bénéficiaires d'aide sociale, et encore moins à ceux qui en ont encore plus besoin? Les prisonniers ont plein de commodités quotidiennes, telles qu'une nourriture très abondante, des services médicaux plus rapides que ceux des citoyens ordinaires, l'aide juridique, services sociaux divers, et tout cela gratuit. Nous avons aussi de telles commodités, mais nous travaillons et payons des impôts pour cela!

Si l'on modifiait intelligemment et logiquement le budget gouvernemental, on punirait mieux les bandits, on aiderait ceux qui en ont besoin et ce serait un bon moyen de prévenir le crime et la délinquance dans les milieux défavorisés, car, c'est dans la pauvreté et la nécessité que germe le crime.

Bien sûr, il y a les programmes de réhabilitation, mais on ne réhabilite pas un récidiviste et il est plus facile d'éviter à un jeune d'entrer dans le crime que de l'en sortir. Il s'agirait donc de mieux placer notre argent pour en tirer de meilleurs profits.

Karim OUANICHE
Longueuil

La TV à l'américaine

Depuis toujours, semble-t-il, la télévision américaine fait partie de notre programmation. En voici quelques exemples: Quincy, Vivre à Trois, Dynasty, Hulk, Hotel, Magnum P.I. pour ne nommer que les émissions qui sont diffusées présentement. Car non seulement l'une n'attend pas l'autre, mais nous avons droit à des reprises, et souvent, à des reprises de reprises.

De plus, celles-ci sont honnées de mauvaises traductions et d'anglicismes qui apauvrissent notre culture et notre langue. En parlant avec mes amis, je me suis fait dire: «Mais, tu ne vois que les mauvais côtés de ces émissions.»

Il est possible qu'il y ait, quelquefois, du bon dans ces télémanuscrivains, dans ce cas, pourquoi ne serait-ce pas le Québec (ou le Canada) qui les produirait.

D'ailleurs, ce n'est pas en assimilant la culture d'un autre pays que nous développerons la nôtre. Plutôt que de trouver de nouvelles idées, on sera porté à les copier.

d'où la dégénérescence du niveau de notre culture.

Pourquoi sommes-nous si dépendants des Américains? Regardons-ils nos séries, eux? Comment se fait-il que nous ne soyons pas capables de faire mieux qu'eux? Avons-nous essayé? Il est vrai que l'industrie du film aux États-Unis a plus d'expérience, mais ce qui nous manque, c'est le coup de cœur, des producteurs décidés, afin de cesser de se laisser manger la laine sur le dos. Et c'est valable pour tout: musique, spectacle, cinéma, littérature, sport.

À quoi bon acheter de ces télémanuscrivains, pleins de violence et de petite morale à l'eau de rose, qui se ressemblent tous. Cela ne rapporte qu'aux Américains. Et si quand même les téléspectateurs en demandent, produisons-les nous-mêmes.

Sébastien LAMARRE
Étudiant,
Collège St-Paul
Varennes

Télévision: les permis de Radio-Canada

M. Brian Mulroney
Premier ministre du Canada
Ottawa

C'est avec consternation que nous venons d'apprendre, par le biais des journaux, que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a décidé de renouveler les permis de télévision de Radio-Canada pour deux autres années, sans tenir au préalable les audiences publiques prévues depuis cinq ans sur cette question.

Comme nous l'exprimons dans un télégramme de protestation adressé au CRTC, nous sommes d'avis que cette décision porte un dur coup à la crédibilité de cet organisme public qui semble-t-il n'a d'autonomie que le titre.

La décision du CRTC que nous dénonçons est selon son porte-parole, monsieur Pierre Baril, le produit des récentes coupures budgétaires imposées par votre gouvernement à la Société Radio-Canada.

Monsieur le premier ministre, nous désirons respectueusement vous rappeler que votre parti a été porté au pouvoir sur la promesse faite aux Canadiens d'être constamment consultés par votre gouvernement sur toute décision importante pouvant les affecter. Nous sommes fort déçus de devoir constater que depuis votre élection, votre ministre des Communi-

cations, l'honorable Marcel Masse, semble peu se soucier de cette promesse. L'ensemble des décisions prises ou assumées par le ministre dont il a la responsabilité ont eu pour effet de court-circuiter toute velléité d'expression libre des Canadiens sur les questions de radio-télédiffusion et de télécommunications.

En fait de quoi, la masse de mémoires soumis au CRTC concernant la demande de renouvellement des permis de télévision de Radio-Canada qui, semblent dorénavant voués à moisir sur de sombres tablettes. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions que, de plus en plus, on entende gronder le mécontentement croissant des artistes, créateurs et artisans de la télévision et de la radio comme de la population en général.

Monsieur le premier ministre, nous nourrissons, comme l'ensemble de la population, d'autres attentes à l'endroit de votre gouvernement. Nous formulons, par la présente, l'espoir que votre autorité suffira à corriger une situation qui nous apparaît de plus en plus inquiétante.

Denis PARENT
président
Syndicat des employés
de production
du Québec et de l'Acadie

Génocide des Arméniens

Les sanglants événements qui se sont déroulés à Ottawa ne sont qu'un autre pas en direction de la reconnaissance du génocide des Arméniens.

Le gouvernement ture repousse tant qu'il le peut cette échéance, arguant la non-préméditation du massacre (une déportation qui aurait dégénéré selon lui), arguant enfin le décès des éventuels coupables, le gouvernement Ottoman de l'époque. Tout cela dans le but de gagner du temps jusqu'à la disparition des témoins physiques du massacre ou en vue d'une prescription de facto.

Mais, même s'il réussissait à gagner encore quelques années, le gouvernement d'Ankara ne peut admettre l'existence du massacre sans ouvrir la porte à un phénomène de dominos qui commencerait par la reconnaissance du fait du génocide, se poursuivrait par des demandes de réparations, et s'acheverait par des «revendications territoriales» avec tous ce que cela implique comme «israélisation» du problème.

Ainsi, nonobstant la justesse de la cause arménienne, des pays comme le Canada hésitent à reconnaître l'existence même de ce gé-

nocide, en dépit des pressions de son importante communauté arménienne, ce qui mène directement à la frustration et à la violence.

D'autres États comme la France en particulier ont, eux aussi, payé leur tribut au terrorisme arménien pour n'avoir pas eu le courage de faire passer le sens de la justice avant l'opportunité politique. Après tout, la Turquie n'est-elle pas une importante cheville ouvrière de l'OTAN? Et ses dirigeants ne sont-ils pas d'une susceptibilité exemplaire? Soit! Mais alors, qu'est-ce qui empêche nos médias de mener une étude historique objective sur le génocide des Arméniens, permettant ainsi à leurs editorialistes d'affirmer, de confirmer et de condamner les actions du gouvernement ture de l'époque.

Voilà qui ferait bien plus plaisir à notre population arménienne au lieu de la frustrer en niant les faits, satisfaisant notre sens de l'équité et de la justice, et — qui sait — calmerait peut-être les extrémistes que l'on peut comprendre à défaut de les excuser.

Alberto S. del BURGO
secrétaire général de l'Association
de la presse ethnique du Québec

À propos du Nicaragua

Cher Monsieur Cormier,

Depuis que je suis à Montréal, j'ai été deux fois déçu par la page éditoriale de LA PRESSE. La première fois, ce fut la semaine dernière avec votre édito sur le Nicaragua, la deuxième, aujourd'hui avec votre réponse à Danielle, Ron, Emily et Wayne.

Dans leur réponse à votre édito, ils voulaient vous reprocher de présenter la version de Reagan. Et, aujourd'hui vous récidivez en parlant d'un «gouvernement dont l'inspiration est marxiste». Le mot est lâché. Vous savez, le problème du Tiers-monde, c'est qu'il n'est pas pratique de s'asseoir entre deux chaises. On doit choisir son camp. Et quand c'est fait, on se fait taper sur les doigts par ceux d'en face.

Moi, j'ai été élevé dans le monde occidental. Mais j'ai été tout autant contre le Vietnam, l'Afghanistan ou Grenade. Car vous savez, le système Marx ou Reagan «c'est blanc bonnet ou bonnet blanc». Il y a deux préceptes qui devraient nous conduire vers un monde meilleur et qui auraient l'aval de Tous: 1) le bien et le mal; 2) du plus grand bien au plus grand nombre.

Ce que je reproche à vous journalistes qui s'acharment sur le Nicaragua «marxiste», c'est d'ignorer un pays où l'injustice est présente dès avant qu'on puisse prononcer le M de Marx ou le C du Capital. Ce pays, monsieur, est le pire de tous par son système, c'est le triste Afrique du Sud, dont le nom n'a pas été une seule fois cité lors de la conférence de presse de Reagan. Bravo aux journalistes. Il est vrai que le Nicaragua est si important pour la sécurité des USA.

Encore un mot, pour vous reprocher votre conclusion à votre article d'aujourd'hui. «Et pourquoi ne repartent-ils pas immédiatement pour là-bas.» C'est le genre de répliques qui arrivent toujours, quant on est à bout d'arguments, dans les discussions est-ouest. Non, Monsieur, Danielle, Ron, Emily et Wayne sont Canadiens comme vous. Ils décideront eux-mêmes quand ils iront vivre ailleurs. Comme vos arrière-parents et les leurs, et les miens sont venus un jour s'installer ici.

À quand un article sur l'Afrique du Sud?

M. LUCCIANI

Détérioration de l'éducation québécoise

M. René Lévesque
Premier ministre
du Québec

Je suis dans l'enseignement depuis une vingtaine d'années et c'est un métier que j'aime beaucoup. Quoi de plus intéressant que de vivre toutes sortes d'expériences avec ceux qui prendront la relève dans les prochaines années. C'est une profession merveilleuse à bien des points de vue. Ce que je remarque depuis plusieurs années, c'est que le climat semble se détériorer d'année en année. Je ne trouve plus chez les jeunes ce désir de construire, de bâtir comme autrefois.

Serions-nous en train de produire une génération de personnes qui n'attendent rien de la vie, qui se laisse-

vivre à la «va-comme j'te pousse»? Je trouve malheureux de condamner à l'avance tant d'êtres bourrés d'énormes ressources.

Notre si beau système d'éducation des années de la révolution tranquille! Bien entendu, vous me direz qu'il y a des coupables, les enseignants, les syndicats, mais un point sur lequel, nous serons sans doute d'accord, les étudiants n'ont sans doute pas demandé une telle détérioration de l'éducation québécoise.

Croyez-vous améliorer l'enseignement en augmentant les tâches des enseignants? Croyez-vous que les enseignants répondent oui à toutes les chinoïseries administratives que vous leur demandez? Croyez-vous sincèrement que les di-

rections d'écoles sont à l'aise pour appliquer les directives du ministère de l'Éducation? Pour dissiper cette euphorie dans laquelle vous semblez vouloir nous enliser, pour un, je dois vous dire, au moins humble avis, que le climat s'est détérioré à une vitesse indescriptible depuis le premier décret.

Ne vous en déplaise, Monsieur le Premier Ministre, tout semble aller de travers. Sans être un spécialiste des relations humaines, je ne crois pas que l'on obtienne beaucoup en coupant des avantages cumulés depuis plusieurs années. En coupant dans les conditions de travail et autres avantages, c'est à mon avis une incitation à travailler le moins possible pour un tel patron. Remarquez que les diri-

geants de certaines entreprises obtiennent beaucoup plus de leurs employés quand ils font confiance, quand ils travaillent en collaboration, quand ils appuient des demandes qui aident à améliorer la production ou encore des mesures qui améliorent le climat. Je crois, pour ma part, que vous allez à l'inverse de ces principes fondamentaux.

Et, qui paiera pour ces chicanes entre patrons et employés? À qui jetterons-nous la pierre? Je vous suggère d'y songer sérieusement, les jeunes vous enverront peut-être paître dans un autre milieu, car on ne peut aller indéfiniment contre ceux qui nous mettent au pouvoir!

Roger LAGACÉ
Montréal



Lysiane Gagnon

Les Chinois de Montréal

■ Pour la première fois, la petite communauté chinoise de Montréal, si pacifique et si discrète, donne des signes d'agitation. Il y a même eu une manifestation dans le quartier chinois! Pourquoi?

L'administration montréalaise interdit la rue Lagacheville, à l'est de Saint-Laurent, au développement commercial. Or, disent les porte-parole de la communauté, c'est là seulement que le quartier chinois, déjà si à l'étroit, peut s'étendre. Ce n'est pas qu'ils veulent y habiter. Les Chinois sont disséminés un peu partout à Montréal. «Leur» quartier n'est pas surtout résidentiel; c'est un lieu de rendez-vous, d'activités sociales. D'où la nécessité, pour eux, d'un zonage commercial.

En théorie, il n'est pas injustifié de vouloir conserver Lagacheville, dans le but de rapiécer un tissu urbain déchiré par des années de développement sauvage. Hélas, cet effort est bien tardif, il aurait fallu y penser plus tôt.

Car qui d'autre que la Ville a permis que s'ouvre dans le bas-ventre de Montréal cette plaie béante qu'est l'autoroute est-ouest? Qui d'autre commettait, tout récemment, cet autre crime contre l'histoire et l'esthétique: la destruction du ravissant square Viger, devenu une chose innommable de béton qu'on persiste à appeler un parc?

Pire encore, ce minuscule quartier chinois, la Ville elle-même l'a saccagé, en le livrant aux autres paliers de gouvernement, qui ont, littéralement, occupé le terrain avec le complexe Guy-Favreau et le Palais des congrès. À l'époque, bien des gens s'étaient élevés contre le site choisi par Québec pour le Palais des congrès. L'édifice, disait-on, allait y être à l'étroit, il serait plus sensé de l'installer ailleurs, plus près du centre-ville, et, ajoutait-on, la construction du Palais à cet endroit va démolir ce qui reste du quartier chinois.

D'ailleurs, depuis le premier jour de son ouverture, le Palais des congrès et son environnement ne font pas bon ménage. Les gens du Palais n'apprécient guère d'avoir le nez collé sur certaines façades particulièrement laides, et les gens du quartier en ont contre ce mastodonte qui les écrase. Les deux côtés ont raison. C'est leur coexistence qui était, dès le départ, une idée ridicule.

Aujourd'hui, ayant comme d'habitude le repentir tardif, la Ville tente un face-lift sur ce qui reste du quartier chinois. Pagodes, arches et le reste. (En cette matière, le goût Lamarre et le goût populaire chinois se confondent: même engouement pour les bibelots, le clinquant et les petites kêtaineries.)

Mais cet effort de décoration (la décoration est à Montréal ce que l'urbanisme est à d'autres villes) vient trop tard, et sera de toute façon inutile: ce qui fait la beauté et le charme d'un quartier chinois, ce ne sont ni les pagodes ni les lanternes, c'est la vitalité, la vie, la foule, les étalages de légumes et de fruits, les poissonneries, les restaurants où s'engouffrent les familles, les magasins et les centres communautaires, la chaleur bruyante et désordonnée de ce peuple extraordinaire. Pour cela, il faut de l'espace, juste un peu. (Les Chinois ont l'habitude de se tasser mais il y a quand même une limite. Ce qu'on leur offre à Montréal, c'est une boîte de sardines.)

Allez vers Viger, dit la Ville. Mais les Chinois ne veulent pas de cette voie rapide au bord de l'autoroute. Leur culture, centrée sur la famille et la consommation, demande des rues en enfilade et «sécuritaires», bordées de commerces, accueillantes pour la promenade où s'entremêlent toutes les générations, des bébés aux arrière-grands-parents.

(Dans tous les «vrais» restaurants chinois, il est difficile de trouver une table pour deux. Les Chinois ne sortent pas en couple mais en famille. D'où la grande table ronde, tous se servant aux plats communs, coude à coude, sans égard pour la nappe qu'on enlèvera prestement, une fois le repas avalé en vitesse. Les Chinois de classe moyenne n'ont pas le sens du décorum très poussé, mais ils ont donné au monde la plus grande cuisine, extraordinaire amalgame de multiples cuisines régionales. A table, les Chinois sont «pires» que les Français: ils parlent de bouffe, de bouffe tout le temps, comparant les goûts, les saveurs, les recettes... À leur départ, la table est un champ de bataille dévasté. Taches de thé, de soupe, débris d'os, batonnets épars...)

Montréal est la seule ville cosmopolite en Amérique qui soit dépourvue d'un véritable quartier chinois. A New York, Boston, San Francisco, Vancouver, Toronto, le quartier chinois est une mini-ville grouillante de monde. Bien sûr, la communauté chinoise ici n'est pas si nombreuse. Mais n'a-t-on pas intérêt à ce qu'elle s'accroisse?

Il n'y a pas de meilleurs immigrants que les Chinois: ce sont des gens entreprenants, plus enclins à ouvrir des commerces et des entreprises qu'à chercher des planques dans la fonction publique, et leurs structures mentales et familiales en font des citoyens généralement exemplaires. Ce n'est pas par hasard que les États les plus prospères du sud asiatique sont des territoires chinois (Hong Kong, Singapour, Taïwan), ni que la majorité des *boat people* étaient d'origine chinoise.

Tous les pays s'arrachent actuellement les immigrants potentiels de Hong Kong, qui pourraient être nombreux à partir, le jour où la Chine rapatriera cette colonie britannique. (Non pas que les Chinois de Hong Kong ne soient pas nationalistes. C'est le régime qu'ils n'aiment pas, car laissés à eux-mêmes, les Chinois sont des capitalistes-nés. J'ai voyagé, en Chine, avec des Chinois de Hong Kong, enfants de réfugiés ou réfugiés eux-mêmes. Quand ils tombaient sur une réussite particulière de la mère-patrie, le nationalisme prenait le pas sur l'anticommunisme, et ils se pâmèrent de fierté: «Voyez ce que nous avons fait», disaient-ils. D'ailleurs la Chine multiplie les égards pour sa diaspora, dont elle a besoin pour son propre commerce.)

A Hong Kong, il y a des milliers de gens avec de l'argent et de l'initiative à revendre, qui sont prêts à partir. Il y a deux ans, à l'époque justement où Mme Thatcher et le président Deng étaient en pourparlers sur le statut de Hong Kong, j'en ai rencontré une dizaine, de ces jeunes émigrés potentiels, diplômés de l'Université Simon Fraser à Vancouver, qui avaient profité de leur séjour d'études au Canada pour prendre la citoyenneté... au cas-z-ou. Leur diplôme et leur passeport canadien en poche, ils étaient retournés chez eux où ils ont tous de bons emplois. Mais tous s'en iront pour peu que le vent tourne.

Vancouver et Toronto, qui ont déjà de grosses communautés chinoises, recevront la manne avant Montréal, c'est évident. Mais une sensibilité accrue à ce peuple ne serait pas malvenue chez nous... ne serait-ce que parce qu'il en va de notre propre intérêt économique que d'attirer ici les éléments les plus dynamiques du bassin migratoire asiatique.

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. » Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes	285-7111
		du lundi au vendredi 8h à 17h.	
RÉDACTION	285-7070	Pour changer	285-7205
		du lundi au vendredi 9h à 16h30.	
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
		Détailants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé-Presso	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

LA FACTURE D'HOSPITALISATION À LA RAAQ Les primes d'assurance-automobile n'augmenteront pas nécessairement

QUEBEC — La décision de faire payer par la Régie de l'assurance-automobile les frais d'hospitalisation des accidentés de la route, n'entraînera pas nécessairement une hausse des primes d'assurance-automobile.

YVON LABERGE
de notre bureau de Québec

Selon Céline Coulombe, porte-parole de la Régie, il ne saurait en être question pour l'année en cours, la Régie ayant annoncé, l'automne dernier, un gel des primes. Quant à savoir si cela vaut également pour 1986, ajoutée-elle, il est encore trop tôt pour rendre une décision.

En fait, a expliqué hier à LA

PRESSE Mme Coulombe, les quelque \$40 millions que la Régie aura à rembourser à la Régie de l'assurance-maladie et au réseau hospitalier pour les six derniers mois de l'année, seront puisés à même la réserve de stabilisation de l'organisme.

Cette réserve est présentement de \$233,5 millions et elle est, pour simplifier, le produit de la différence entre les entrées et les sorties d'argent des coffres de la Régie.

« Quant à savoir s'il en sera ainsi pour 1986, nous devons prendre en compte le nombre des accidents et leurs répercussions sur la situation financière de la Régie qui, par ailleurs, est excellente », a précisé la porte-parole

de la Régie de l'assurance-automobile.

La décision gouvernementale, rendue publique mardi par le président du Conseil du trésor lors du dépôt des crédits budgétaires 1985-1986, a eu des échos hier à l'Assemblée nationale.

À l'opposition libérale qui voit dans la manœuvre un moyen déguisé d'augmenter les taxes, le ministre des Transports a répondu qu'il n'en était rien. « Il n'y a aucun coût nouveau dans le fait de faire assumer les coûts par ceux-là même qui les entraînent », a dit Guy Tardif, le ministre responsable de la Régie de l'assurance-automobile.

Pour sa part, le président du Conseil du trésor, Michel Clair, a expliqué que cette décision est basée sur ce qui se fait déjà dans le cas des accidentés du travail. En effet, a-t-il précisé, il s'agit d'appliquer à la Régie de l'assurance-automobile la même politique que celle appliquée à la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST).

« Là où, conclut-il ce sont effectivement les cotisants au régime de santé et de sécurité du travail qui défraient les coûts de santé reliés à des accidents du travail. C'est le même régime qui s'implanterait, à la mi-année, à la Régie de l'assurance-automobile. »

SONDAGE GALLAGHER

Les Canadiens jugent d'importance vitale le travail de l'ONU

Bien que leur pourcentage ait fléchi depuis 25 ans, la majorité des Canadiens continuent de juger que le travail des Nations-Unies est d'importance vitale.

Actuellement, 58 p. cent des Canadiens estiment qu'il est très important de travailler au succès des Nations-Unies, tandis que 25 p. cent croient que c'est assez important. En 1960, les pourcentages répondants étaient de 77 p. cent et de 12 p. cent. Seulement 7 p. cent croient actuellement que ce n'est pas très important, tout comme en 1960.

Les hommes (62 p. cent) manifestent plus d'intérêt envers les Nations-Unies que les femmes (54 p. cent), cependant que les personnes de 50 ans et plus sont plus enclines (62 p. cent) à y attacher une très grande importance que celles âgées de moins de 30 ans (52 p. cent).

Il est intéressant de noter que les Canadiens sans choix politique défini sont plus nombreux à n'exprimer aucune opinion au sujet de l'importance des Nations-Unies.

Les résultats du sondage sont fondés sur des entrevues personnelles à domicile, effectuées entre le 31 janvier et le 2 février, auprès de 1,029 adultes âgés de 18 ans et plus. Pareil échantillonage est précis à quatre pour cent près dans 19 cas sur 20.

La question posée était la suivante: « À quel point est-il important, selon vous, que nous tentions de faire des Nations-Unies un succès: est-ce très important, assez important ou pas trop important? »

	Très important	Assez important	Pas trop important	Sans opinion
Ensemble du pays:				
— Actuellement	58%	25%	7%	11%
— 1960	77	12	7	4
Selon le sexe:				
— Actuellement:				
Hommes	62	23	8	7
Femmes	54	27	5	14
Selon l'âge:				
18 à 29 ans	52	27	6	15
30 à 49 ans	58	28	5	8
50 ans et plus	62	20	9	10
Selon le parti politique:				
Progressiste-conservateur	61	26	7	7
Libéral	63	23	6	8
Néo-démocrate	67	21	5	7
Indécis	43	28	8	21

En 1960, étaient considérées adultes les personnes âgées de 21 ans et plus. L'addition des pourcentages du tableau ne donne pas toujours 100, les chiffres ayant été arrondis.

Les employés de l'État auront une « honnête » augmentation de salaire

QUEBEC — Les employés de l'État recevront une « honnête » augmentation de salaire en janvier 86 même si les crédits prévus à cette fin ne sont que de \$118 millions.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

C'est ce qu'a répondu hier le président du Conseil du trésor, Michel Clair, au député libéral Michel Pagé qui lui demandait si le gouvernement n'avait pas prévu un taux de croissance de zéro p. cent pour la rémunération de ses employés.

Le député de Portneuf faisait valoir que cette somme devait servir non seulement à payer l'augmentation de salaire des 350 000 syndiqués du secteur public pendant les trois premiers mois de 1986, mais aussi celle des cadres et les hausses de traitement qui seront consenties aux omnipraticiens à compter de juillet prochain.

Le ministre n'a pas contesté ces données. Mais il soutient qu'il

y a là les fonds nécessaires pour accorder des augmentations honnêtes et conformes à la politique de rémunération du gouvernement, qui est basée sur la comparabilité avec le secteur privé.

« Ça ne veut pas dire toutefois que les hausses versées jusqu'au 31 mars 1986 ne représenteront que \$118 millions. M. Clair note en effet qu'il y a traditionnellement un décalage entre le moment où une augmentation entre en vigueur et celui où elle est versée. »

Il est très fréquent en effet qu'une convention collective ne soit signée que longtemps après que celle qu'elle remplace soit arrivée à échéance. Il est donc très possible que les sommes dues pour les hausses s'appliquant à l'année 85-86 ne soient effectivement versées qu'en 86-87.

Et puis, M. Pagé insistait, le ministre reconnaît que, l'Assemblée générale étant souveraine, il serait également possible que des crédits supplémentaires soient alloués à cette fin en cours d'année.

NÉGOCIATION DANS LE SECTEUR PUBLIC

Un projet de loi déposé d'ici à deux semaines

QUEBEC (PC) — Le projet de loi réformant le régime de négociation dans le secteur public et parapublic sera déposé d'ici les deux prochaines semaines devant le conseil des ministres.

C'est ce qu'a affirmé hier à l'Assemblée nationale le président du Conseil du trésor et ministre délégué à l'Administration, M. Michel Clair.

Le projet de réforme pourrait donc être déposé en Chambre « dans les très prochaines semaines ».

Le ministre s'est engagé à tenir compte des avis donnés au gouvernement par les représentants syndicaux, patronaux et les autres organismes.

QUÉBEC

Un message syndical tout en jonquilles



Yvon Charbonneau

Hier, 20 mars, début du printemps. Qui dit printemps, dit jonquille. Et depuis quelque temps, qui dit jonquille dit aussi Coalition syndicale pour le droit de négocier. Et hier, les jonquilles ont envahi l'édifice de l'Assemblée nationale, sous... le nez — et avec la complicité — des préposés à la sécurité de l'auguste maison du peuple.

C'est que voilà qu'hier était aussi Journée nationale d'action dans le secteur public et que des représentants de la Coalition, Yvon Charbonneau en tête, sont venus livrer leur message — leurs jonquilles que dis-je — aux portes du gouvernement. Et sans la moindre tracasserie liée aux mesures de sécurité établies depuis l'événement que l'on sait, et ce, malgré le refus qui leur avait été signifié par la présidence de l'Assemblée nationale.

Ils se sont donc présentés dans le grand hall, ont installé table et affiches aux colonnes vouées, et ont distribué à la ronde macarons et jonquilles.

« Nous sommes ici pour voir si le gouvernement est encore décidé à faire ses devoirs au sujet du régime de négociation dans le secteur public, a expliqué Yvon Charbonneau. (...) et nous ne voyons pas, pourquoi (Michel) Clair et sa clique pourrait bâtir ce qui a été bâti au cours des 20 dernières années au Québec. » A savoir, bien sûr, les services publics et le processus de négociation dans ces mêmes services.

Et ils s'en sont retournés... comme ils étaient venus.

Domtar, rien de neuf

Le dossier de la papeterie de Domtar à Windsor n'avait pas encore connu hier la fin souhaitée tant par le gouvernement québécois que par le Comité de survie mis sur pied par les citoyens de l'Estrie.

En conférence de presse, le ministre délégué aux Forêts, M. Jean-Pierre Jolivet, réfère les questions au cabinet du premier ministre Lévesque, et il rappelle encore que le gouvernement québécois a fait ce qu'il avait à faire dans ce dossier. C'est maintenant au fédéral de rendre une décision quant à la nature et au montant de l'aide qui sera accordée à Domtar.

Son collègue de l'Industrie et Commerce, M. Rodrigue Biron, affirme, quant à lui, que le fédéral doit faire sa part. D'autant plus, que selon l'entente fédérale-provinciale d'aide aux grandes entreprises, il y est prévu que les entreprises qui ne sont pas majoritairement contrôlées par un gouvernement provincial, peuvent obtenir une aide du fédéral.

Or, est-il besoin de rappeler que le Québec ne détient que 45 p. cent des actions de Domtar, via la Caisse de dépôt et la So-

ciété générale de financement (SGF).

Port-Cartier, tous les espoirs sont permis

Par ailleurs, le démantèlement partiel des installations d'ITT à Port-Cartier n'empêchera en rien le redémarrage, un jour, de l'usine. La raison en est bien simple, a expliqué hier le ministre Jolivet: c'est que la machinerie qui s'y trouve ne pourrait pas être utilisée pour la fabrication de papier satiné. Or, voilà la vocation qui attend cette usine si REXFOR réussit à trouver des investisseurs dans le projet.

Cette quête aux investisseurs se continue d'ailleurs, a précisé plus tard en Chambre M. Jolivet. Et d'espoir en espoir, il croit pouvoir trouver. Des groupes norvégiens, finlandais et québécois ont d'ailleurs été approchés.

Conférence fédérale-provinciale

Québec sera l'hôte, lundi prochain, d'une conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Industrie. Aux dires du ministre Rodrigue Biron, cela faisait quatre ans qu'il n'en avait pas été ainsi.

A l'ordre du jour de cette conférence, la juridiction de l'aide à l'investissement et à la recherche des entreprises, moyennes et petites.

En plus du ministre Biron, représentant le Québec, six autres ministres provinciaux assisteront à la rencontre. En plus, bien sûr, du ministre fédéral de l'Expansion régionale et industrielle, M. Sinclair Stevens.

YVON LABERGE

ILS POURRAIENT FINIR DE PURGER LEUR SENTENCE AU CANADA

Nouvel espoir pour trois Québécois détenus en Thaïlande

BANGKOK — Le parlement Thai pourrait approuver d'ici quelques semaines un amendement qui permettrait à trois Québécois détenus près de Bangkok d'être ramenés au pays où ils finiraient de purger leur sentence. Au lieu de huit ans, ils pourraient ainsi être rapatriés après quatre ans d'incarcération, cette période plus courte représentant un retour à ce qui avait été convenu plus tôt entre la Thaïlande et quelques pays occidentaux.

JULES NADEAU
Collaboration spéciale

Rien n'a beaucoup changé à la prison de Bangkok depuis ma visite de l'an dernier et déjà, à ce moment-ci de l'année, la chaleur commence à devenir insupportable. Les gardiens ont toujours le même sourire figé. « On a tous fait quatre ans ici et on s'accroche maintenant à ce nouvel espoir. On sait aussi qu'il y aura quelques amnisties au mois d'avril », déclare-t-on au reporter de LA PRESSE au pénitencier où

végète une centaine d'étrangers parmi les 7,200 pensionnaires.

« Reste à savoir s'ils veulent vraiment approuver l'amendement ou bien s'ils cherchent seulement à gagner du temps — en ce qui nous concerne, je devrais plutôt dire perdre du temps — en rapportant cela d'année en année », précise Michel Longpré qui remplace une mère de ses longs cheveux. Il est debout dans le « parloir » qui compte une épaisseur de plus que l'an passé. Il faut encore hurler pour se faire comprendre.

La famille de Roland Parisien avait demandé au correspondant de LA PRESSE de lui annoncer en personne le décès de son père survenu le 8 février des suites d'un cancer. Encouragé par ses deux compagnons, l'architecte montréalais encaisse bien la mauvaise nouvelle. « Je vais écrire tout de suite à ma mère pour lui dire de ne pas flancher », lance-t-il pendant que ses yeux commencent à rougir. Pour tromper l'ennui qui est mortel,

il fait actuellement de la sculpture sur bois et veut recommencer à faire des poids et haltères.

De l'aide aux détenus

Pour Gilles Massicotte qui s'est plaint publiquement du refus du gouvernement canadien d'effectuer des prêts à ses ressortissants pour qu'ils puissent se nourrir décemment (comme les autorités italiennes et américaines le font), une nouvelle planche de salut provient d'une organisation québécoise d'aide aux détenus qui a l'intention d'étendre ses activités aux compatriotes en détresse à l'étranger. Vérification faite, il en coûte 200 dollars par mois « pour maintenir en bonne santé » un résident de Bangkok.

Après la publication d'un long reportage dans LA PRESSE PLUS coïncidant l'an dernier avec la visite du premier ministre Prem Tinsulanond au Canada, plusieurs compatriotes sont allés sur place pour en savoir plus long, geste qui représente aussi un gage de sympathie pour

les détenus qui purgent des sentences exceptionnellement longues allant de 15 à 25 ans. Ceux qui ont été condamnés pour possession ou trafic de drogue se plaignent de l'absence de soins médicaux, de la surpopulation et de la mauvaise qualité de la nourriture.

Jean-Yves Papineau, le chef de la nouvelle délégation du Québec à Hong Kong, admet que le Québec ne peut pas s'impliquer dans des problèmes de nature consulaire mais précise quand même qu'il surveille de près le dossier et qu'il a fait le maximum à Bangkok pour sensibiliser les Canadiens et les Thaïs au sort des trois Québécois.

Y sont aussi allés, Simon Fares, du bureau de l'immigration du Québec dans la capitale thaïlandaise, l'épouse d'un agent de l'immigration fédérale et aussi, des journalistes qui accompagnaient le ministre Gerald Godin lors de sa tournée asiatique de l'an dernier. Pour Micheline Lévesque qui enseigne les français dans un camp de réfugiés près de

Bangkok (et qui a figuré dans le film « Killing Fields ») il est souhaitable « qu'on fasse plus pour ces Québécois ».

Une Canadienne

À la prison des femmes de Lard-yao, Yvonne Gallagher, d'origine irlandaise, qui était immigrante à Montréal au moment de son arrestation il y a deux ans à l'aéroport de Don Muang, conserve elle aussi un excellent moral et déclare avec plaisir avoir reçu la visite du vice-consul.

Le Canadien Daryl Copeland, celui qui est plus particulièrement responsable du dossier « prisons » à notre ambassade et qui, de l'avis de tous, s'acquitte fort bien de sa tâche.

La jeune femme, début de la trentaine, a toujours l'intention de revenir au Québec et un détenu du pénitencier de Kingston correspond maintenant avec elle et tente d'obtenir les conseils d'un avocat pour savoir si la loi de l'immigration lui permettrait de conserver son statut d'immigrante reçue.

« Il me semble que tu parles encore mieux le français que l'an passé... » Yvonne Gallagher, blonde, mince, éclate de rire une fois de plus. Nous sommes dans la petite salle des visites réservée à ceux qui ont une lettre d'introduction d'une ambassade. « Ma meilleure compagnie ici est une Française de Besançon et elle me dit même que mon accent québécois s'en va... mais toi, en tout cas, tu l'as vraiment l'accent... »

Dans une lettre reçue de Montréal, le père d'un des exilés écrit: « Nous espérons voir la fin de ce cauchemar dans un avenir rapproché. Il aura payé cher son erreur tandis que les gros trafiquants, eux, sont toujours en liberté. »

À Ottawa, aux affaires extérieures, M. Robineault, chef de l'assistance consulaire aux Canadiens, confirme que Longpré et Massicotte, en particulier, ont fait une demande de pardon mais répète que « le gouvernement canadien ne peut intervenir dans la question ».



Ne manquez pas de lire notre **CAHIER SPÉCIAL** sur la

MODE PRINTEMPS/ÉTÉ

qui sera publié dans **la presse** DU MARDI 26 MARS



Le cheik dictait ses volontés

Bien des hommes d'affaires canadiens ont fondé de grands espoirs, au cours des dernières années, sur les relations commerciales qui se sont graduellement développées avec le monde arabe, spécialement avec quelques cheiks dont la richesse est certaine, la puissance indiscutable, et l'autorité, chez eux, incontestée.

Autant d'atouts qui peuvent cependant perturber les échanges à certains moments.

C'est ce qui ressort d'une décision rendue hier par le juge Jacques Dugas, ordonnant que le syndic de la faillite de la compagnie Canadian Middle East Consulting Company verse un paiement de \$295 072 à la compagnie montréalaise Logstec, qui avait été retenue pour charger deux navires des maisons et chalets préfabriqués qu'un cheik saoudien avait commandés au Québec. Tout d'abord emballé par la transaction, le prince arabe avait par la suite fait établir ici une lettre de crédit de \$3 900 000.

La suite des événements, souligne le juge Dugas dans sa décision, devait démontrer que l'homme était à la fois autoritaire, autoérotique et capricieux et que, protégé par les frontières de son pays et son statut social, il ne se gêna pas pour dicter ses volontés. C'est ainsi qu'il réduisit soudainement le nombre des maisons commandées, en remplaça une partie par des chalets, pour exiger ensuite la livraison de bois d'œuvre, de tracteurs et autres effets à prix coûtant.

Il aurait même imposé à la compagnie canadienne qu'elle renonce à son profit contre une participation à ceux qu'il ferait lui-même sur la vente de ces maisons et de tous ces articles.

Mais le magistrat se demande quel était exactement le genre de contrat liant les deux parties, après que le chef arabe eut convoqué une rencontre avec ses interlocuteurs à Djedda.

À l'arrivée de ses invités, il aurait en effet fait confisquer leurs passeports, pour ne les leur rendre qu'après signature de reconnaissances de dettes pour des montants dont ils n'avaient même pas discuté la somme.

\$89 126 en arrérages de taxes

Même s'il a tenté de prétendre qu'il n'était pas le véritable exploitant du restaurant Osteria Del Cacciatore, boulevard Dorchester, un homme d'affaires de Mont-Royal, M. Demetrios Essaris, devra verser au ministère québécois du Revenu les \$89 126 réclamés en arrérages de taxes (et en intérêts) sur les repas servis entre le 1er août 1977 et le 31 décembre 1979.

Devant le juge Louis G. Robichaud, qui a rejeté sa défense, M. Assaris avait prétendu que les vrais coupables étaient les deux autres individus qui avaient loué ses locaux du boulevard Dorchester, où il avait lui-même déjà tenu restaurant, et qui lui payaient un loyer mensuel de \$700.

Par une condition spécialement attachée au contrat, toutefois, ces deux personnes devaient lui fournir chaque mois un bilan de leurs achats de spiritueux et de bière, de même qu'un chèque couvrant la taxe sur les ventes d'alcool et de repas.

Dès vendredi, le plus important salon au Québec

Salon National de l'Habitation 1985

Stade olympique et Velodrome

22 au 31 mars

Heures d'ouverture: lundi au vendredi 12H00 à 23H00 samedi et dimanche 10H00 à 23H00 dimanche 31 mars 10H00 à 22H00

Admission: Générale 5 \$05 Enfants 4 \$05 Étudiants et âge de 18 à 50\$ Pré-vente 4 \$05

A. Fortin TELEVISION INC.

SPEL SONY

CENTRE ÉLECTRONIQUE COMPLET T.V. • VIDÉO • STÉRÉO

47 OUEST, FLEURY 381-9261 en affaires depuis 1949

SONY

CARTE DE MEMBRE DE CLUB VIDEO GRATUIT À L'ACHAT D'UN MAGNÉSCOPE

Beta B



Magnéscope BETA HI-FI modèle SL-H FR30

- 105 canaux
- Télécommande
- 6 programmes/7 jours
- Disponible noir ou argent.

Moins de **649\$**

1985  **SONY KV1970R** télécouleur 20"

1985  **SONY KV1975R** télécouleur 20"

TELECOMMANDE ET CONVERTISSEUR

SERVICE APRÈS VENTE
SONY la meilleure, pas plus cher que les autres

AVEZ-VOUS LES MOYENS D'ÊTRE MALADE?

L'assurance-maladie du Québec ne couvre pas tout et les soins médicaux coûtent cher.

Si vous n'êtes pas protégé par une assurance-maladie complémentaire, LA CROIX BLEUE DU QUÉBEC peut vous fournir l'assurance que la maladie ou qu'un accident n'emportera pas votre portefeuille.

Et pour une protection supplémentaire, il sera complété par une option assurance-accident couvrant les personnes de moins de 65 ans, conjointement avec notre associé, LA MUTUELLE-VIE DU QUÉBEC.

Nous vous offrons un régime d'assurance-maladie et accident pour vous ou

Tout ça, sans examen médical ni questionnaire

- Exemples de frais que notre régime d'assurance-maladie peut vous aider à payer:
- Séjour en chambre privée ou semi-privée
 - Soins de convalescence (maladie chronique et réadaptation).
 - Transport ambulancier
 - Médicaments nécessitant une ordonnance
 - Soins d'infirmiers(ères) privés(ées) à domicile
 - Soins de physiothérapeutes, de chiropraticiens, de podiatres
 - Analyses de laboratoire

- Et avec notre assurance-accident offerte à tous les moins de 65 ans:
- Prestations pour décès et mutilation accidentels
 - Achat de prothèses et chirurgie esthétique si nécessitées par un accident.
 - Protection spéciale pour vos enfants étudiants.

"Il n'y a pas d'âge pour se protéger. Mais il y a une date limite: le 30 avril 1985."
"Le premier paiement devient dû à la date de la mise en vigueur soit le 1er juin 1985".

Pour plus de renseignements, téléphonez à
Montréal (514) 286-8403 Québec (418) 687-2223
Sherbrooke (819) 562-3000 de partout 1-800-361-5139
 (sans frais)

Au service des Québécois depuis 43 ans.

Pour se prévaloir de ce régime, ce coupon doit être poste avant le 30 avril 1985. Veuillez m'envoyer immédiatement (sans obligation de ma part) tous les renseignements nécessaires et une formule de demande d'adhésion.

Nom _____ (En lettres moulées) _____ Âge _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

LA CROIX BLEUE

C. P. 910, Station «B», Montréal, Québec H3B 3K8

la Baie

CORRECTIONS

Veuillez prendre note des corrections suivantes à apporter aux annonces de la Baie, publiées dans La Presse, édition du 18 mars 1985.

Prévention-rides de Prescriptives. On aurait dû lire que les produits Prescriptives se trouvent au comptoir Prescriptives, à la Baie, Centre-ville seulement.

Jour de la Baie. On aurait dû lire que le soutien-gorge profilé WonderBra, modèle 1209, n'est offert qu'au Centre-ville Montréal, Centre commercial Boulevard, Centre commercial Dorval, Centre Laval et aux Promenades St-Bruno. Notez aussi qu'on aurait dû lire que le combiné gaine/soutien-gorge Naturama, modèle 3030, n'est offert qu'au Centre-ville Montréal, Centre commercial Boulevard, Dorval, Centre Laval et Place Vertu.

Veuillez nous excuser.

AÉROPORT INTERNATIONAL DE DORVAL

CARGAISON FAISANT L'OBJET D'UN LITIGE

COMPTANT DE 25% VERSÉ — 75% SUR BILLET PROMISSOIRE NON REÇU.

ENCAN PUBLIC

JEUDI 21 MARS à 19 H 30 À L'HÔTEL HILTON DE DORVAL

TAPIS PERSANS DE VALEUR ET AUTRES TAPIS ORIENTAUX NOUÉS MAIN

- LES BILLOTS SERONT RÉCUPÉRÉS DANS L'ENTREPÔT ET OUVERTS À 18 H 30.
- VENTE PIÈCE PAR PIÈCE À L'ENCAN.
- CHAQUE TAPIS SERA VENDU À L'ENCAN. — LIQUIDATION INDIVIDUELLE.
- SOUMISSIONS INDIVIDUELLES POUR CHAQUE LOT, CHÈQUE BANCAIRE, COMPTANT ET CARTES DE CREDIT.
- INSPECTION SUR LES LIEUX. PAS D'INTERMÉDIAIRES.

S.L. Bélec, encanteur

Un goût d'évasion?



VACANCES/VOYAGE

le samedi dans **la presse**

il me faut la presse


La lame est plus vite que la crevette ou le boeuf ou le poulet...

Spécial Pré & Marée 1295\$
Superbe Filet Mignon et Queue de Homard Sautés au Beurre à l'Ail et Sauce Teriyaki secrète. Servi avec Entrée de Crevettes Hibachi, Soupe, Salade Verte et Vinaigrette Beni Hana, Légumes Frais, Riz à la Vapeur, Dessert et Thé Vert.

Spécial Contrefilet de Boeuf 1425\$
Délicieux Contrefilet Cuit à la Perfection avec notre Sauce Teriyaki secrète. Servi avec Entrée de Crevettes Hibachi, Soupe, Salade Verte et Vinaigrette Beni Hana, Légumes Frais, Riz à la Vapeur, Dessert et Thé Vert.

Spécial Surlonge & Poulet 995\$
Tendre Poitrine de Poulet et Surlonge juteuse, servies avec notre Sauce Teriyaki secrète. Avec Entrée de Crevettes Hibachi, Soupe, Salade Verte et Vinaigrette Beni Hana, Légumes Frais, Riz à la Vapeur, Dessert et Thé Vert.

Spécial Filet Mignon 1450\$
Filet Mignon de Choix rehaussé de notre Sauce Teriyaki secrète. Servi avec Entrée de Crevettes Hibachi, Soupe, Salade Verte et Vinaigrette Beni Hana, Légumes Frais, Riz à la Vapeur, Dessert et Thé Vert.



Beni Hana

Grillades japonaises et Salons Tatami

Le Meilleur dans l'Est 5666 est, rue Sherbrooke (près de la Place Olympique) Tél.: 256-1695

Le Meilleur dans l'Ouest 7965 boulevard Décarie (près de Jean Talon) Tél.: 731-8202

GRATUIT! GRATUIT!

Le cours de Karaté est offert gratuitement à tous les membres de la famille. Les enfants de moins de 12 ans sont admis à un tarif spécial. Les adultes payent 10\$ par semaine. Les membres de la famille ont droit à une réduction de 50% sur le tarif adulte. Les membres de la famille ont droit à une réduction de 50% sur le tarif adulte.

1000 JAMBONS GRATUITS



«FORÊT NOIRE» Sur achat d'un vidéo, télécouleur, système de son, micro-onde, de plus de \$450
 Valeur de \$30.00

Un jambon par client

HITACHI

MICRO-ONDES
 Modèle MR-5270
 • Plateau rotatif
 • 0.54 pi cu.
 • Décongélation
\$319⁹⁹

TOSHIBA

MICRO-ONDES
 Modèle ER-555
 • Puissance de 500 watts
 • 0.54 pi cu.
\$319⁹⁹

HITACHI

MICRO-ONDES
 Modèle MR-6230
 • Plateau rotatif
 • Contrôle digital
 • Décongélation
\$459⁹⁹

TOSHIBA

MICRO-ONDES
 Modèle ER-875
 • 1.6 pi cu.
 • Puissance 720 watts
 • Contrôles électroniques
\$529⁹⁹

Panasonic
Genius
 Modèle NE-8050
 • Plateau rotatif
 • Système 4 auto-senseur
 • Décongélation
 • Triple mémoire

ROYAL WORCESTER
GRATUIT
 Ensemble de plats Royal Worcester
 Valeur de \$129
\$649⁹⁹

RCA

MAGNÉSCOPE VHS
 • Chargement frontal, contrôle à distance
 • Programmable 14 jours/4 événements
\$469⁹⁹

TOSHIBA

MAGNÉSCOPE BÉTA
 • Modèle VM-41
 • Programmable 10 jours
\$457⁹⁹

SHARP STÉRÉO **MAGNÉSCOPE VHS**
 Modèle VC-388
 • 4 têtes
 • Télécommande sans fil à 17 fonctions
 • Syntonisation à accès direct
 • Convertisseur incorporé à 139 canaux
 - \$58.33 x 12 mois
 Versement comptant \$390.02
\$999⁹⁹

HITACHI
NOUVEAU 1985 • VIDÉO VT-63
 • Télécommande 13 fonctions infrarouge, sans fil, amovible
 • Accès frontal, 105 CANAUX
 • Programmable 14 jours, 14 programmes

 Lot No. 7
 \$37.50 x 12 mois
 Versement comptant \$312.99
GRATUIT \$400 SUR LOCATION DE FILMS
\$699⁹⁹

GRATUIT \$100 SUR LOCATION DE FILMS
RCA Lot No. 8

MAGNÉSCOPE VHS
 • Enregistrement 8 heures • Programmable 14 jours
 • Télécommande 7 fonctions
SAUCIER JAMAIS VU
\$399⁹⁹

RCA
STÉRÉO - 5 TÊTES - 105 CANAUX
 • Modèle VJP-900 • Prise d'accès pour caméra • Télécommande sans fil • Syntonisation accès direct • Programmable 21 jours / 8 émissions • ULTRA COMPACT • MOSFET • CAMERA MODELE CKC 020 • Zoom 6:1 • Viseur électronique
 SYSTÈME VIDÉO PORTATIF GRATUIT 400'
 • De location de film
 • Un trépied TP01
 • Un sac pour caméra modèle KK039

 Lot No. 9
\$1899⁹⁹
 \$100 x 12 mois
 Versement comptant \$870.99

SHARP
MAGNÉSCOPE VHS
 • Chargement frontal
 • Programmable 14 jours
 • Modèle VC-481

449⁹⁹

Panasonic **MAGNÉSCOPE VHS**
 Modèle PV-1230
 105 CANAUX
 • Enregistrement jusqu'à 8 heures
 • Télécommande 4 fonctions
 • 3 vitesses

499⁹⁹

Quasar **MAGNÉSCOPE VHS**
 • 14 jours / 2 événements
 • Contrôle sans fil
 105 CANAUX

649⁹⁹

MODÈLE Z-3000 Sansui **110 WATTS**

 • Récepteur-synthétiseur au quartz, modèle Z-3000, puissance de 55 watts par canal
 • Table tournante, modèle PD-11, direct
 • 2 haut-parleurs 3 voies, modèle 1035 polypropylène
 \$37.50 x 12 mois
 Versement comptant \$312.95
699⁹⁹

SÉRIE NOIRE 1985 Sansui **60 WATTS**

 • Syntonisateur am-fm stéréo, modèle T-550
 • Amplificateur intégré 30 watts par canal A550
 • Magnétophone à cassette, stéréo, Dolby, modèle D-55
 • Table tournante entraînement direct, modèle PD-11
 • 2 haut-parleurs 3 voies Sansui, modèle S-530
 \$42.50 x 12 mois
 Versement comptant \$307.49
\$749⁹⁹

JVC **80 WATTS**

 • Récepteur stéréo am-fm, digital, égaliseur incorporé, modèle RK-200
 • Cabinet audio inclus, modèle GX-810
 • Magnétophone à cassette, stéréo, Dolby, modèle KDV-100
 • Table tournante semi-automatique, modèle LA-100
 • 2 haut-parleurs 3 voies, 75 watts, modèle SK-202
 \$50 x 12 mois
 Versement comptant \$271.99
799⁹⁹

"AUDIOPHILE SERIES" Technics **70 WATTS**

 • Récepteur-synthétiseur am-fm stéréo au quartz, modèle SA-350, puissance de 35 watts par canal
 • Table tournante, modèle SLB200, retour automatique Technics
 • 2 haut-parleurs, 2 voies, modèle Dilton, 130 Célestion, fabrication anglaise
 \$50 x 12 mois
 Versement comptant \$380.99
899⁹⁹

PIONEER **140 WATTS**
CABINET AUDIO INCLUS

 • Amplificateur modèle SA-940, 70 watts par canal
 • Récepteur am-fm, modèle TX540
 • Magnétophone à cassette stéréo avec Dolby B, modèle CT-540
 • Table tournante modèle PL-640, retour automatique, au quartz
 • 2 haut-parleurs à 4 voies, modèle CS-949
 • Support audio à porte en verre, roulettes et entrée de casque d'écoute, modèle CB-A900.
 \$80 x 12 mois
 Versement comptant \$565.99
\$1399⁹⁹

CABINET AUDIO INCLUS Sansui **140 WATTS**
INTELLIGENT

 • Syntonisateur am-fm stéréo, modèle T-710
 • Amplificateur intégré, 70 watts RMS par canal modèle A-910
 • 2 haut-parleurs, 3 voies, 100 watts ch., modèle S-930
 • Cabinet audio inclus, modèle GX-810
 • Table tournante tangentielle semi-automatique, modèle PL-40
 • Magnétophone à cassette stéréo, modèle D-55
 \$86.50 x 12 mois
 Versement comptant \$596.99
\$1499⁹⁹



10090, BOUL. ST-LAURENT
 METRO SAUVE. ENTRE SAUVE ET SAURIOL GRAND STATIONNEMENT GRATUIT
SHERBROOKE
 2144, KING OUEST
563-9191
389-3541
 LES ARTICLES NE CORRESPONDENT PAS FORCÉMENT À L'ILLUSTRATION

80 MOIS DE GARANTIE
 MOYENNANT UN LEGER SUPPLEMENT

12 MOIS SANS INTÉRÊTS
 Achat minimum de 650\$ sur les articles annonces seulement



Portez-le à votre compte

Agression armée contre un chauffeur d'autobus

Un jeune homme dans la vingtaine, Richard Golding, qui avait été appréhendé dans la matinée du 4 mars dernier pour agression armée contre un chauffeur d'autobus de la CTCUM, devra subir son procès sous les huit accusations portées contre lui.

Le juge Maurice Allard a en effet décidé, hier, que la preuve présentée contre le prévenu à son enquête préliminaire était suffisante pour justifier l'examen volontaire immédiat pour notamment conspiration, enlèvement, séquestration, tentative d'obtention d'une rançon, possession et utilisation d'une arme et vol qualifié.

Le principal témoin entendu a été le chauffeur René Proulx qui a montré beaucoup de courage en réussissant à désarmer le suspect — même si celui-ci était accompagné d'un complice — et qui a manœuvré de façon à provoquer son arrestation presque immédiate.

C'est rue Iberville, près de Gilford, que les deux jeunes gens avaient attaqué M. Proulx en le menaçant d'une carabine tronçonnée. Le chauffeur avait toutefois réussi à faire sortir les cinq passagers qui se trouvaient dans le véhicule, puis, après avoir démarré sur l'ordre de ses assaillants, il avait volontairement causé un accident pour attirer l'attention.

En fait, quelques secondes plus tard, dans le tunnel du boulevard Saint-Joseph, un autre conducteur de la CTCUM, venant en sens contraire, était venu se porter à son secours.

Simpson

ERRATA:

Veuillez prendre note des corrections suivantes pour l'encart publicitaire Simpson « Jours Simpson »:

Page 4, articles E et F — Tee-shirts « Deluxe ». Ces articles ne sont pas disponibles pour cette promotion.

Page 5, article A — Chemises sport. Ces articles ne sont pas disponibles pour cette promotion.

Page 21, article F — Verres sur pied « Longchamps » de « Cristal d'Arques ». Non tel que représentés.

Page 22, article C — Bouillire « Toastess ». Non tel que représentée.

Veuillez prendre note de la correction suivante pour l'encart publicitaire « Jours Simpson » (parution: mercredi 13 mars)

Page 8, article H — Soutien-gorge dentelle de « Warner's ». Ce modèle n'est pas offert avec bonnets 388.

Simpson regrette tout inconfort causé par ces erreurs.



G-B-S
GENERAL BEARING SERVICE

1326, rue Notre-Dame Ouest
3759, rue Hochberg
6579, rue Jarry Est.
1918, boul. des Laurentides
805, boul. Ste-Foy (Long)
120, boul. Ste-Clair (St-Laurent) QUÉBEC (TÉLÉPHONE) 937-7423



SEALMASTER



PROGRAMMES D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (PRODEV)

Le programme

- est conçu dans une optique interdisciplinaire
- se donne à temps complet (septembre à avril) et à temps partiel
- mène à l'obtention d'un diplôme en développement international et coopération

Conditions d'admission

- baccalauréat universitaire ou l'équivalent
- expérience en développement international ou intention de travailler dans ce domaine
- connaissance pratique de la deuxième langue officielle est souhaitable

On peut obtenir une brochure explicative ou poser sa candidature en s'adressant au:

Secrétaire de l'Institut
INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET DE COOPÉRATION
Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario) K1N 6N5
Tél.: (613) 231-4910

Le compte investisseur à intérêt quotidien

9%

- Taux d'intérêt calculés le premier de chaque mois et basés sur les certificats de placement de 30 jours.
- Intérêt quotidien versé mensuellement.
- Dépôts et retraits à volonté.
- Solde minimum requis 5.000 \$ et 150.000 \$ maximum.
- Le taux d'intérêt peut être ajusté sans préavis.

Trust Central

Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada
57 succursales en travers du Canada

Montréal - 1130, rue Sherbrooke ouest, Tel. 842-8362
Westmount - 4825, rue Sherbrooke ouest, Tel. 933-1122

Télémarketing: une nouvelle ère commence...

... et l'horizon qui s'ouvre au chef d'entreprise n'est plus le même. Aujourd'hui, nul ne doit se contenter d'une croissance lente ou de ventes anémiques. Le télémarketing est en mesure de donner à votre démarche marketing le souffle qui lui permettra d'accroître rapidement et considérablement les profits de votre entreprise.

Multiplier les ventes

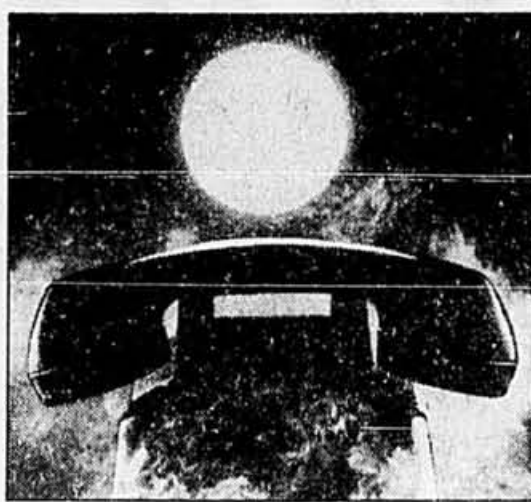
Le télémarketing, c'est une approche marketing qui repose sur un usage complètement repensé des télécommunications dans l'entreprise. En intégrant à la base les télécommunications à votre effort marketing, le télémarketing vous permet d'augmenter de façon décisive le chiffre des ventes tout en diminuant le coût relatif à chaque vente.

Développer les marchés

Le télémarketing s'appuie sur une compilation systématique de l'information; il vous permet ainsi d'identifier et de conquérir de nouveaux marchés à un rythme étonnant, tout en vous offrant la possibilité d'exploiter de façon optimale les marchés où vous êtes déjà implantés.

Accroître le service et la productivité

En incorporant le service à la clientèle de votre entreprise à l'ensemble des opérations prises en charge par le télémarketing, vous pouvez jouir d'une plus grande considération de la part de vos clients et d'une fidélité



bien supérieure à ce qui vous avait semblé possible jusque-là.

Le télémarketing vous permet en outre d'effectuer le traitement des commandes avec une efficacité qui vous donne un avantage marqué sur la concurrence. Il vous permet également d'améliorer la rentabilité des comptes marginaux, et

même de rationaliser et de rentabiliser davantage l'ensemble de la gestion des comptes.

Contrôler et planifier

Le télémarketing comporte des mécanismes de contrôle et de mesure des résultats d'opération qui lui permettent d'évaluer avec précision et régularité sa propre performance. Vous êtes ainsi en mesure de planifier et d'ajuster vos stratégies marketing en fonction d'une connaissance toujours supérieure et de votre marché et de vos opérations.

L'ère du télémarketing est déjà commencée. À l'heure où vous terminez ces lignes, vos concurrents en prennent connaissance. Et ils réfléchissent.

Telecom Canada a préparé pour vous une brochure qui vous en apprendra davantage sur le télémarketing. Vous pouvez l'obtenir en appelant, sans frais, au 1 800 361-3050. (En Colombie-Britannique, 112 800 361-3050.)

Telecom Canada est le réseau national qui regroupe les dix compagnies de télécommunications à travers le Canada.

L'ère du télémarketing

Telecom Canada

AGT • Bell Canada • B.C. Tel • Island Tel • Manitoba Telephone System • Maritime Tel & Tel • NB Tel
Newfoundland Telephone • SaskTel • TéléSAT Canada

SIMPSON



«CURRENT CLASSICS», VOTRE BONI DE «ELECTA & CORRADO»

Une offre sensationnelle pour la venue du printemps! Avec tout achat de \$10 ou plus de produits «Electa & Corrado» chez Simpson, vous recevrez en cadeau le boni spécial «Current Classics» comprenant:

- Rouge à lèvres profilé
- Vernis à ongles coordonné
- Crayon pour les yeux
- Aiguiseur
- Crème 7 mL

Offre en vigueur jusqu'au samedi 6 avril, sauf s'il y a épuisement du stock.

ELECTA ET CORRADO EN PERSONNE CHEZ SIMPSON!

Deux des plus grands artistes en maquillage du Canada seront sur place pour vous conseiller: Simpson centre-ville Du jeudi 21 au samedi 23 mars de 11h à 15h.

LA COLLECTION «NEW CLASSICS», L'ÉVÈNEMENT PRINTANIER CHEZ SIMPSON

Venez découvrir les nouvelles techniques en maquillage chez Simpson, avec la collaboration des experts en maquillage «Electa & Corrado».

POUR ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT
Produits de beauté, 204, centre-ville. Aussi à Fairview et Anjou.



Simpson
AUJOURD'HUI